

ACTIVITÉS LÉGISLATIVES



Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

2000

Activités législatives

2000



Nouveau-Brunswick

Établi pour l'hon. Bev Harrison,
président de l'Assemblée législative
du Nouveau-Brunswick

le 20 avril 2001

L'honorable Bev Harrison
Président de l'Assemblée législative
Pièce 31, Assemblée législative
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5H1

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de présenter le 12^e rapport annuel, *Activités
législatives*, pour l'année terminée le 31 décembre 2000.

La greffière,

Loredana Catalli Sonier

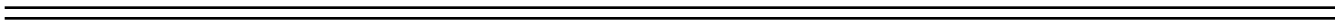
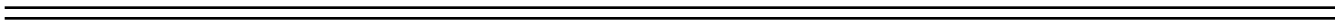


Table des matières

Aperçu de l'année	7
Bureau de l'Assemblée législative.....	10
Description des fonctions.....	11
Bureau du greffier	12
Services à la Chambre et aux comités et services de procédure..	12
Activités des comités permanents et spéciaux	16
Statistiques comparatives sur la Chambre	22
Services des finances et des ressources humaines	23
Effectif (au 31 mars 2000)	25
Budget	27
Bibliothèque de l'Assemblée législative	28
Bureau du harsard	31
Traduction des débats	33
Projet spécial	35
Services de protocole, de sécurité et d'accueil	37
Programme pour les parlementaires	41
Publications de l'Assemblée législative	41
Hommages.....	43



Aperçu de l'année

Loredana Catalli Sonier, greffière de l'Assemblée législative

L'année 2000 est la première année complète du mandat du gouvernement Lord : une session s'est achevée et une autre a commencé. Dans l'ensemble, la charge de travail produite par 75 jours de séance, soit le plus grand nombre de jours depuis 1981, et les nombreuses activités des comités posent un défi à toutes les directions du Bureau de l'Assemblée législative.

La deuxième session de la 54^e législature est prorogée le 16 juin 2000, après 65 jours de séance. La prorogation marque la fin de la plus longue session depuis 1981 et la première session complète depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement progressiste-conservateur, après les élections provinciales du 7 juin 1999.

La session, qui couvre six mois, comprend la première séance de 24 heures de l'histoire, une protestation dans la tribune qui nécessite la suspension temporaire d'une séance et, pour la première fois en 20 ans, l'ordre d'expulser un parlementaire de la Chambre. Les parlementaires adoptent le premier budget du gouvernement conservateur ainsi que des mesures législatives qui donnent lieu à une réorganisation importante du gouvernement.

Le 1^{er} mai 2000, la nouvelle *Loi sur les conflits d'intérêts des députés et des membres du Conseil exécutif* est proclamée, et le bureau du commissaire aux conflits d'intérêts ouvre officiellement. Sur la recommandation unanime de l'Assemblée législative, l'hon. Stuart G. Stratton, c.r., ancien juge en chef de la province, devient au titre de la loi le premier commissaire aux conflits d'intérêts du Nouveau-Brunswick.

Le mandat du commissaire aux conflits d'intérêts est de veiller à ce que les représentants élus se conforment aux dispositions de la *Loi sur les conflits d'intérêts des députés et des membres du Conseil exécutif*. La nouvelle loi est édictée le 12 mars 1999 et fait suite à un examen des mesures législatives de la province sur les conflits

d'intérêts entrepris par le Comité d'administration de l'Assemblée législative.

Du 5 au 7 mai, l'Assemblée législative accueille le 11^e colloque législatif annuel pour élèves. Un groupe de 55 élèves représentant 37 écoles secondaires de l'ensemble de la province participent au colloque de trois jours. Le colloque est un programme apolitique dont les objectifs sont de procurer une compréhension globale du fonctionnement et des activités du gouvernement, d'encourager l'usage de la tribune du Parlement modèle dans les écoles secondaires, de promouvoir des relations positives entre les élèves anglophones et francophones du Nouveau-Brunswick et de permettre l'épanouissement de membres de la société informés et responsables. L'Assemblée législative reconnaît la contribution financière du ministère des Affaires intergouvernementales et du ministère fédéral du Patrimoine canadien en application de l'Ententecadre sur la promotion des langues officielles, Canada/Nouveau-Brunswick. L'Assemblée législative a aussi reçu des fonds au titre de la même entente pour aider à la traduction du Journal des débats (hansard), en vue de rendre les travaux de l'Assemblée législative plus accessibles aux deux communautés linguistiques de la province.

L'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick est l'hôte de deux conférences pendant l'été et au début de l'automne. Du 8 au 11 août, l'Assemblée accueille les sergents d'armes des assemblées provinciales, territoriales et fédérales, y compris ceux du Royaume-Uni, de l'Australie, de l'Inde et de Maurice. Du 28 septembre au 1^{er} octobre, l'Assemblée est l'hôte de la XVII^e session de l'Assemblée régionale Amérique de l'Association parlementaire de la Francophonie (APF). Des délégations de plusieurs provinces canadiennes, de la région européenne et des États-Unis sont présentes.

À la suite de l'élection de la première Assemblée nationale du pays de Galles, en mai

1999, deux délégations de représentants des pouvoirs judiciaire, législatif et exécutif du gouvernement visitent la province à l'automne 2000. La visite a pour objet de voir de première main une province, une Assemblée et un appareil judiciaire bilingues. En raison du nombre de parlementaires à l'Assemblée nationale, 60, et de la population bilingue du pays de Galles, le fonctionnement du gouvernement et de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick suscite beaucoup d'intérêt. Les délégations à l'Assemblée législative se sont penchées sur le fonctionnement de la Chambre et du système de comité, de l'interprétation simultanée, des services de traduction électronique, du harsard, de la technologie de l'information, de la bibliothèque de l'Assemblée législative et d'autres domaines qui intéressent les Gallois.

Le 5 octobre 2000, le député de l'opposition Edmond Blanchard démissionne pour devenir juge à la Cour fédérale du Canada. Élu pour la première fois à l'Assemblée législative le 13 octobre 1987, il a représenté la circonscription électorale de Campbellton et a occupé plusieurs postes au Cabinet dans les gouvernements de Frank McKenna, de J. Raymond Frenette et de Camille Thériault. Le 22 octobre, le député de l'opposition Bernard Thériault démissionne pour être candidat libéral dans la circonscription d'Acadie-Bathurst au cours des élections fédérales du 27 novembre. Élu pour la première fois le 13 octobre 1987, il a représenté la circonscription électorale de Caraquet et s'est occupé de plusieurs portefeuilles au Cabinet. Il a par la suite été défait par le député en place du NPD.

Le 10 octobre 2000, l'Assemblée législative accueille officiellement dans la province LL. EE. la gouverneure générale Adrienne Clarkson et John Ralston Saul. Son Excellence s'adresse à des invités à partir des marches de l'édifice de l'Assemblée législative avant d'entrer pour rencontrer les membres du Cabinet.

Au début octobre, l'Assemblée législative rend hommage à l'ancien premier ministre canadien Pierre Elliott Trudeau. Les membres du public

sont invités à exprimer leurs condoléances personnelles à la famille du défunt premier ministre en signant un livre placé dans la rotonde de l'édifice principal.

La troisième session de la 54^e législature s'ouvre le mardi 14 novembre 2000 et siège pendant 22 jours, avant d'ajourner le mercredi 20 décembre 2000. La Chambre est convoquée pour le 27 mars 2001.

Le 29 novembre, lors d'une cérémonie sur les terrains de l'Assemblée législative, une plaque est dévoilée pour commémorer la désignation officielle de la place du Parlement, qui comprend les trois édifices situés entre les rues Queen, St. John et King et l'allée Secretary, comme lieu historique protégé au titre de la *Loi sur la protection des lieux historiques*.

Des représentants de la Eastern Regional Conference du Council of State Governments (CSG/ERC) rendent visite à l'Assemblée législative à la fin novembre. La Eastern Regional Conference du CSG sert les États du Nord-Est, du Delaware au Maine, y compris le district de Columbia, Puerto Rico, les îles Vierges des États-Unis, ainsi que le Québec, Terre-Neuve et Labrador et la Nouvelle-Écosse. La Eastern Regional Conference (ERC) du CSG s'efforce d'accroître l'efficacité des gouvernements au niveau des États en faisant la promotion d'initiatives regroupant des États, en facilitant la coopération entre les décideurs des pouvoirs législatif et exécutif et en informant les représentants des États sur les domaines de politique qui préoccupent surtout la région.

Le Comité d'administration de l'Assemblée législative accepte une invitation pour que le Nouveau-Brunswick se joigne à la ERC du CSG à compter du 1^{er} avril 2001. Le Nouveau-Brunswick se joint à d'autres provinces de l'Atlantique, y compris à l'Île-du-Prince-Édouard, comme membre international associé de la ERC.

Lors d'une réception au salon des parlementaires le 16 novembre 2000, les parlementaires et le personnel rendent hommage à cinq employés ayant 25 années ou plus de

service à l'Assemblée législative et à la province du Nouveau-Brunswick :

Mary Bastin, éditrice parlementaire (27 années de services) ;

Phyllis LeBlanc, sergente d'armes (29 années de services) ;

Eric Swanick, bibliothécaire parlementaire (29 années de services) ;

Valmond LeBlanc, traducteur parlementaire et agent de projet spécial (25 années de services) ;

Margaret Pacey, bibliothécaire (25 années de services).

Après avoir souligné la contribution de chaque membre du personnel, le président Harrison présente à chacun un certificat de reconnaissance.

Au cours de l'année, un certain nombre de changements sont apportés au niveau du personnel. Au Bureau de l'opposition officielle, la directrice des communications Marie-France Doucet démissionne en juin pour poursuivre d'autres intérêts. Au bureau du greffier, Jerry O'Donnell se joint au personnel à titre de surveillant de l'entretien. À Traduction des débats, le traducteur parlementaire Reno LeBlanc démissionne en septembre pour poursuivre ses études. En septembre, Shayne Davies se joint au personnel du bureau du greffier à titre de greffier de comité adjoint à la recherche. En plus de ses tâches au bureau du greffier, M. Davies assume des responsabilités au bureau du commissaire aux conflits d'intérêts et aide à sa gestion. Au Bureau du hansomard, l'éditrice parlementaire Mary Bastin prend sa retraite à la fin novembre, après 27 années de service à l'Assemblée.



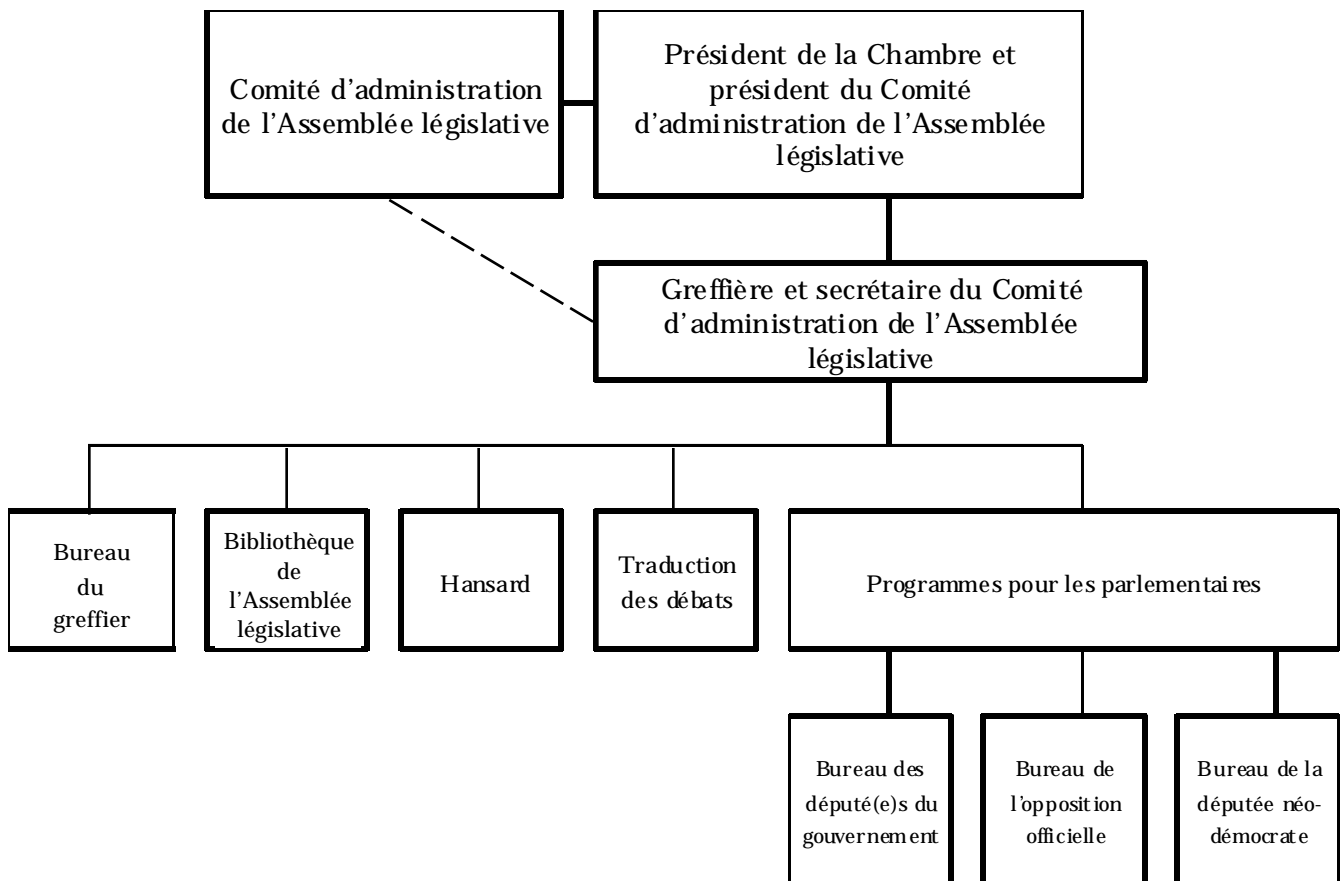
Le 10 octobre 2000, l'Assemblée législative a accueilli officiellement dans la province LL.EE. Adrienne Clarkson, gouverneure générale, et John Ralston Saul. De gauche à droite : la très hon. Adrienne Clarkson, gouverneure générale du Canada ; S.E. John Ralston Saul ; l'hon. Bev Harrison, président de l'Assemblée législative ; Loredana Catalli Sonier, greffière ; Phyllis LeBlanc, sergente d'armes.

Bureau de l'Assemblée législative

Énoncé de mission

- 1 Aider l'Assemblée législative à encourager le respect pour l'institution et les privilèges de la démocratie parlementaire.
- 2 Fournir de l'aide et du soutien aux parlementaires, à leur personnel et au public.
- 3 Assurer des services impartiaux et confidentiels aux parlementaires.
- 4 Enregistrer les délibérations et tenir les archives de l'Assemblée législative.
- 5 Assurer l'éducation du public ainsi que des services d'information pour le compte de l'Assemblée législative.

Organigramme



Description des fonctions

1. Greffière de l'Assemblée législative

- Conseille et aide la présidence de la Chambre et les parlementaires quant aux questions de procédure et d'administration.
- Dirige le Bureau de l'Assemblée législative.

2. Bureau du greffier

- Prépare le Journal et le Feuilleton et tient les archives officielles permanentes de l'Assemblée législative.
- Conseille et aide la présidence et les membres des comités de l'Assemblée législative en matière de procédure.
- Fournit des services d'éducation et d'information publiques aux parlementaires, au gouvernement et au secteur privé.
- Assure le soutien administratif de l'Assemblée législative.
- Assure à l'Assemblée législative les services de gestion des ressources financières et humaines.

3. Bibliothèque de l'Assemblée législative

- Assure aux parlementaires des services d'information et de référence.

4. Hansard

- Enregistre et transcrit les travaux de la Chambre (hansard) pour les parlementaires et pour publication ; enregistre et transcrit les travaux des comités législatifs pour les parlementaires.

5. Traduction des débats

- Traduit les travaux de la Chambre (hansard) et le Journal pour les parlementaires et pour publication ; traduit des discours et déclarations pour les parlementaires, des rapports pour les comités législatifs et des documents procéduraux et administratifs pour le Bureau de l'Assemblée législative.

6. Sergente d'armes

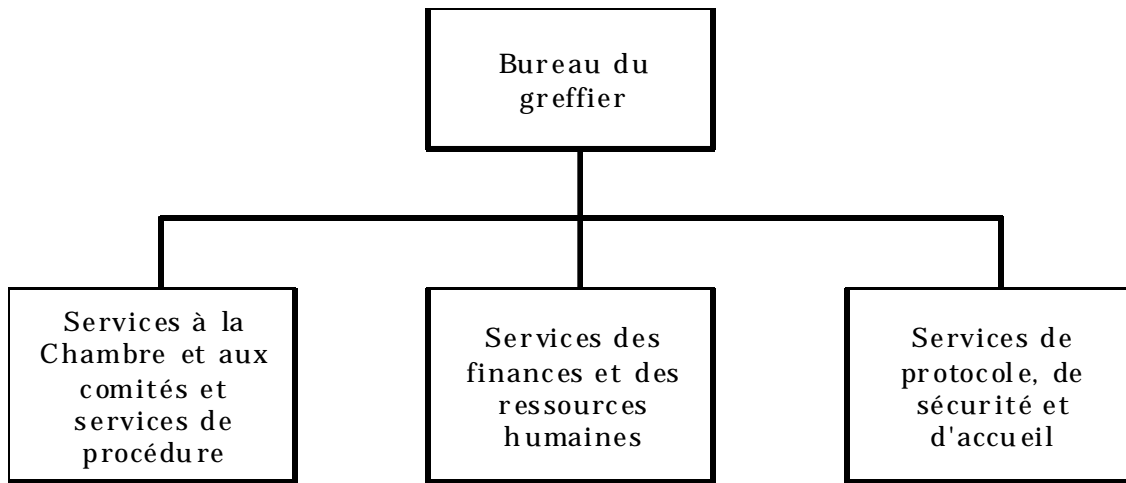
- Assure les services de sécurité à l'Assemblée législative.
- Assure les services de pages et de messagers pendant les séances de l'Assemblée législative.
- Assure les services d'information touristique à l'Assemblée législative.

7. Programme pour les parlementaires

- Assure un soutien financier et administratif aux simples députés.

Bureau du greffier

Loredana Catalli Sonier, greffière de l'Assemblée législative



Services à la Chambre et aux comités et services de procédure

Services à la Chambre et aux comités et services de procédure

La charge de travail occasionnée par 75 jours de séance de l'Assemblée législative, 97 jours de réunion de comités, l'ouverture d'un nouveau bureau et la préparation de trois conférences parlementaires, en plus des fonctions parlementaires habituelles, se révèle un défi de taille pour le personnel du bureau du greffier.

Deuxième session

La deuxième session de la 54^e législature reprend le 8 février et dure deux semaines avant de s'ajourner le 18 février. La session reprend le 28 mars, et 42 jours de séance s'ajoutent avant la prorogation, qui a lieu le 16 juin 2000.

La session, qui dure six mois, est marquée par la première séance nocturne dont on se souvient, une manifestation dans les tribunes, qui a entraîné la suspension des délibérations, et, pour la première fois en 20 ans, l'expulsion d'un député. Les parlementaires adoptent le premier budget du gouvernement conservateur ainsi que les lois portant restructuration de l'appareil gouvernemental.

La Chambre adopte en tout 51 projets de loi, dont les plus importants permettent une vaste restructuration administrative : fusion de ministères, nouveaux ministères et transferts de programmes.

La création d'un ministère de la Production alimentaire, par la fusion du ministère de l'Agriculture et de l'Aménagement rural et de celui des Pêches et de l'Aquaculture, est un changement de taille qui suscite de nombreuses questions à la Chambre. Le nouveau ministère est par la suite rebaptisé ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Aquaculture.

Le premier budget complet du gouvernement est présenté le 28 mars 2000. Le 5 avril, quatre mois seulement après que la Chambre a agréé la recommandation du Comité permanent de la procédure d'adopter un horaire de séance moins chargé et d'éliminer les séances le soir, le gouvernement propose une motion portant prolongation des heures de séance de la Chambre pendant l'étude des prévisions budgétaires en Comité des subsides.

Le 9 avril, après que le premier ministre Bernard Lord commence son discours de clôture du débat sur le budget, le président de la Chambre suspend la séance parce que de nombreuses personnes dans les tribunes se sont mises à chanter et à crier. Le président demande aux visiteurs dans les tribunes de respecter les traditions de la Chambre et de permettre aux parlementaires d'accomplir leur travail sur le parquet de la Chambre. Comme le chahut se poursuit, la séance est suspendue jusqu'à l'appel de la sonnerie. Les manifestants se dispersent une heure et demie plus tard, et le premier ministre termine son discours.

Le président rend pendant la deuxième session un certain nombre de décisions sur la procédure, dont la plus importante découle d'une question de privilège soulevée par Bernard Richard (Shediac-Cap-Pelé), député de l'opposition, relativement au budget principal. Le député soutient que ce document ne comporte pas les données comparatives habituelles quant aux dépenses de l'année précédente ni de données comparatives essentielles quant aux équivalents à temps plein. Il est avancé que ces renseignements, traditionnellement fournis à la Chambre, sont essentiels à l'exécution efficace des fonctions parlementaires. Dans une décision motivée en détail et rendue le 4 avril, le président conclut que, même si l'omission des données comparatives dans le budget principal peut susciter un grief légitime pour les parlementaires, les renseignements ne forment pas un élément essentiel faute duquel ces parlementaires ne pourraient s'acquitter de leurs fonctions. Le président statue que la question soulevée ne constitue pas de prime abord une violation de privilège et que les renseignements désirés peuvent être obtenus par d'autres moyens.

Étant donné la restructuration considérable de l'appareil gouvernemental, la Chambre passe la majeure partie de son temps en Comité des subsides. L'opposition pose pendant 160 heures des questions aux ministres sur les prévisions budgétaires. Même si elle avait préalablement adopté une motion prolongeant les heures de

séance, la Chambre adopte le 2 mai une motion lui permettant de continuer de siéger après l'heure habituelle d'ajournement quotidien. La séance, ouverte à 13 heures, se poursuit toute la nuit, jusqu'à 9 h 50 le lendemain. La séance suivante s'ouvre à 10 heures et dure jusqu'à 18 heures, ce qui fait en tout 29 heures de séance d'affilée.

Le 5 avril, le président ordonne au député libéral Shawn Graham (Kent) de quitter la Chambre pour le reste de la séance, après que celui-ci refuse de retirer sa déclaration voulant que le premier ministre ait « menti » à la communauté agricole au sujet de la suppression de programmes au ministère de l'Agriculture. C'est la première fois en 20 ans qu'un député est expulsé de la Chambre. Bien que M. Graham se rétracte le lendemain, la députation ministérielle lui demande à plusieurs reprises au cours de la session de présenter ses excuses au premier ministre.

Le 16 juin 2000, après 65 jours de séance, dont 53 depuis le 1^{er} janvier, la deuxième session est enfin prorogée.

Projets de loi d'intérêt privé

Le bureau traite 5 demandes de dépôt de projet de loi d'intérêt privé en janvier et février, comparativement à 11 l'année précédente. Les 5 projets de loi soumis sont déposés puis étudiés par la Chambre. Des demandes visant 4 projets de loi ont été reçues vers le début de l'automne, et ces projets de loi ont été déposés avant l'ajournement de l'Assemblée pour la pause de Noël. Toutes les demandes de dépôt de projet de loi d'intérêt privé sont examinées par les greffiers parlementaires, qui voient à ce que les exigences de publication formulées dans le Règlement soient respectées et à ce que les projets de loi d'intérêt privé soient rédigés conformément aux normes et aux usages de la Chambre.

En plus de traiter les demandes de dépôt de projet de loi d'intérêt privé, le bureau aide des parlementaires relativement à quatre projets de loi d'intérêt public et d'initiative parlementaire.

Troisième session

La troisième session de la 54^e législature s'ouvre le mardi 14 novembre 2000. Deux sièges sont alors vacants en conséquence de la démission d'Edmond Blanchard (Libéral, Campbellton) et de Bernard Thériault (Libéral, Caraquet).

Pendant la séance d'automne, les parlementaires adoptent 24 projets de loi d'intérêt public, 2 projets de loi d'intérêt privé et le budget de capital pour 2001-2002.

Le 28 novembre, Bernard Richard, député de l'opposition (Shediac—Cap-Pelé), soulève la question de privilège ; il soutient que le fait que le ministre de la Formation et du Développement de l'emploi n'a pas fourni à la Chambre des renseignements importants, à savoir une étude actuarielle sur les prestations de conjoint, constitue un outrage. Le député soutient que l'étude se rapporte directement à l'objet d'un projet de loi dont la Chambre est saisie et qu'elle a été demandée au gouvernement dans un avis de motion puis au cours d'une réunion du Comité permanent des comptes publics. Il signale que l'étude n'a pas été communiquée avant que la Chambre commence à étudier le projet de loi et que cela équivaut à un outrage aux parlementaires des deux côtés de la Chambre. Le 1^{er} décembre, l'hon. M. Harrison, président de la Chambre, statue qu'il n'a pas été établi qu'il s'agit de prime abord d'une violation de privilège. Il déclare que, sauf ordre de la Chambre, aucun article du Règlement ou autre disposition légale n'exige que les ministres de la Couronne fournissent d'avance à la Chambre tous les documents susceptibles de se rapporter à une affaire faisant l'objet d'un débat ou à un projet de loi à l'étude.

Le 7 décembre, une question de privilège est soulevée concernant une caricature publiée en page rédactionnelle du *Times & Transcript* de Moncton. Il est soutenu que la caricature a principalement pour cible le sexe et l'apparence de la ministre des Transports de la province. Il est soutenu que la caricature n'aurait pas été publiée si un homme était titulaire du portefeuille. Avant que le président de la

Chambre puisse donner suite à l'affaire, la Chambre adopte à l'unanimité une motion proposée par le ministre de la Justice Brad Green, c.r., appuyé par le premier ministre, portant que l'Assemblée condamne le *Times & Transcript* de Moncton pour la caricature en page rédactionnelle qu'il a publiée dans sa livraison du jeudi 7 décembre 2000.

Après 22 jours de séance, la séance d'automne est ajournée le mercredi 20 décembre 2000, et la date de rappel prévue est le mardi 27 mars 2001.

Création du bureau du commissaire aux conflits d'intérêts

Le 1^{er} février 2000, comme suite à la proclamation des articles 22 et 26 de la *Loi sur les conflits d'intérêts des députés et des membres du Conseil exécutif*, l'ex-juge en chef Stuart G. Stratton, c.r., est nommé le premier commissaire aux conflits d'intérêts du Nouveau-Brunswick. Aux termes de l'article 27 de la *Loi sur les conflits d'intérêts des députés et des membres du Conseil exécutif*, le personnel nécessaire à l'exécution des fonctions du commissaire est fourni par le Bureau de l'Assemblée législative. En prévision de la proclamation du reste de la loi, les préparatifs commencent au début de l'année en vue de mettre sur pied le bureau du commissaire. Des locaux sont obtenus au rez-de-chaussée de la maison Edgecombe, rue King. La majeure partie du temps de préparation est consacré à l'élaboration des documents de divulgation et des modalités nécessaires pour le bureau. Ce bureau ouvre officiellement le 1^{er} mai 2000, jour de la proclamation du reste de la *Loi sur les conflits d'intérêts des députés et des membres du Conseil exécutif*. Shayne Davies se joint en septembre au personnel du bureau du greffier à titre de greffier de comité adjoint à la recherche. Ses responsabilités sont entre autres d'aider le commissaire en ce qui a trait à la gestion, à l'administration et au fonctionnement du bureau.

Journaux de la Chambre et autres publications de l'Assemblée

En 2000, le personnel travaille aux éditions 1999-2000 et 2000-2001 des *Journaux de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick*, compte rendu officiel des votes et des délibérations de la Chambre, et au répertoire biographique des parlementaires à la 54^e législature. Une édition spéciale d'un montage des photographies des parlementaires à la 54^e législature est établie puis accrochée dans la rotonde de l'édifice principal de l'Assemblée législative en l'honneur de l'Assemblée de l'an 2000 et du début du nouveau millénaire.

Éducation du public et relations interparlementaires

L'Assemblée continue de participer aux colloques sur les rouages de l'appareil gouvernemental parrainés par le ministère des Finances. La greffière donne au cours de l'année plusieurs exposés sur la mission et les attributions de l'Assemblée législative. Elle est en outre invitée à donner de semblables exposés à une classe de troisième année de science politique et de criminologie à la St. Thomas University ainsi qu'à des groupes de stagiaires de la fonction publique.

Du personnel du bureau du greffier continue de participer au recrutement de pages pour la Chambre des communes. Des étudiants et étudiantes du Nouveau-Brunswick ont passé des entrevues pour le programme 2000-2001 des pages.

Le personnel du bureau du greffier est fortement sollicité par la tenue de deux conférences parlementaires – la conférence des sergents d'armes tenue en août et la conférence de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie tenue à la fin de septembre – ainsi que par la planification d'une troisième conférence. Le personnel est chargé de voir à tous les arrangements relatifs aux séances de travail, d'aider à établir les itinéraires des délégations, de diriger le transport et la logistique ainsi que d'organiser toutes les activités sociales.

Au début d'octobre, le personnel accueille deux délégations représentant les pouvoirs judiciaire, législatif et exécutif gallois. Les représentants de l'Assemblée nationale du pays de Galles incluent Jane Davidson, vice-présidente de l'Assemblée, et John Lloyd, greffier de l'Assemblée. La visite a pour objet d'observer sur place le fonctionnement d'une province, d'une Assemblée et d'un système judiciaire bilingues. Les délégations participent à des séances sur les systèmes de la Chambre et des comités, l'interprétation simultanée, les services électroniques de traduction, le hansom, la technologie de l'information, les services de bibliothèque et d'autres domaines d'intérêt.

À la fin de novembre, l'Assemblée reçoit une délégation de responsables de l'Eastern Regional Conference du Council of State Governments.

À l'ajournement de la Chambre, le 20 décembre, le personnel s'affairait à planifier la tenue de la 18^e Conférence annuelle des présidents d'assemblée du Canada, devant avoir lieu en janvier 2001.

Colloque législatif pour élèves

Du 5 au 7 mai, l'Assemblée législative accueille 55 élèves, représentant 37 écoles secondaires de la province, au 11^e colloque législatif annuel pour élèves. Grâce au colloque, les élèves font directement l'expérience du fonctionnement du gouvernement et apprennent à mieux comprendre les rouages de notre régime parlementaire. Les ateliers et conférences de la fin de semaine portent principalement sur les pouvoirs judiciaire, exécutif et législatif.

Le sommet de la fin de semaine au programme chargé est la tenue d'un Parlement modèle, pendant lequel les élèves occupent les places normalement réservées aux parlementaires et profitent du système de soutien offert pendant les sessions, y compris des services d'interprétation simultanée, pendant qu'ils débattent leurs motions et adoptent des projets de loi. L'hon. Bev Harrison, président de l'Assemblée législative, préside le Parlement modèle.

Activités des comités permanents et spéciaux

Donald Forestell, greffier adjoint

I. Introduction

Les comités parlementaires existent au Nouveau-Brunswick depuis que la première législature s'est réunie en 1786. Les parlementaires ont compris très tôt le besoin de confier une partie de leur travail à des groupes ou comités formés de certains d'entre eux. Le rôle et l'importance des comités ont fortement augmenté depuis, surtout au cours des 25 dernières années. Un tel fait est largement attribuable à la quantité accrue des travaux dont l'Assemblée législative est saisie et dont la complexité a rendu plus urgente leur délégitation à des comités. Il est également attribuable à la compétence et à l'expérience des personnes élues à des charges publiques, qui cherchent à jouer un rôle plus valorisant dans le processus législatif. Les comités donnent aussi aux élus une occasion de mieux mettre à profit leurs talents et compétences multiples.

Les comités parlementaires sont un prolongement de la Chambre, et la composition d'un comité correspond généralement à la répartition globale des sièges à l'Assemblée. Les délibérations des comités sont souvent plus informelles et plus coopératives que celles de la Chambre ; leur ambiance est plus propice à une réflexion collective et à un travail d'équipe. De fait, les rapports présentés à la Chambre sont souvent adoptés à l'unanimité et apportent des recommandations constructives qui ont reçu l'appui de tous les partis. Les comités peuvent mener à bien des travaux que l'Assemblée plénière trouverait difficiles, sinon impossibles à entreprendre. Ils peuvent consulter la population et entendre les opinions et suggestions des gens ordinaires sur des affaires importantes qu'un comité a été chargé d'examiner. Les comités peuvent se déplacer au besoin, ce qui permet aux parlementaires d'entendre les gens de toutes les régions de la province.

Les comités parlementaires ont un programme chargé et productif pendant l'an 2000. Ils se réunissent pendant toute l'année, examinant et élaborant des politiques et des mesures législatives proposées et examinant les dépenses et les mesures

administratives du gouvernement. Au cours de l'année, les parlementaires élus aux élections générales de 1999 s'adaptent à leur rôle dans les divers comités permanents et spéciaux de la Chambre. Des réunions avec des représentants des divers ministères et organismes du gouvernement permettent aux nouveaux parlementaires de se familiariser avec les rôles et attributions de chaque ministère. Pour la première fois, des représentants des huit corporations hospitalières régionales de la province comparaissent devant un comité parlementaire pour rendre compte de leurs activités et de leurs dépenses. Des comités spécialisés sur la santé et l'éducation sont chargés d'examiner les politiques du gouvernement dans ces domaines importants et de recommander de nouveaux moyens d'y progresser.

En tout, 96 réunions ont lieu au cours de l'année pour effectuer les travaux confiés aux divers comités. Le Comité des corporations de la Couronne et celui des comptes publics sont les plus actifs des huit comités permanents, avec un total de 25 et 18 jours de séance respectivement. Le Comité spécial des soins de santé est le comité spécial le plus actif, tenant 22 réunions au cours de l'année.

Le tableau suivant énumère les divers comités et indique le nombre de jours de séance de chacun en l'an 2000.

Comités	Nombre de réunions
Nominations	4
Corporations de la Couronne	25
Éducation	12
Soins de santé	22
Modification des lois	0
Administration	
de l'Assemblée législative	9
Ombudsman	0
Projets de loi d'intérêt privé	6
Privilèges	0
Procédure	1
Comptes publics	18
TOTAL	97

II. Comités permanents

Comité permanent des corporations de la Couronne

Le Comité permanent des corporations de la Couronne, présidé par David Alward (Woodstock), est le comité parlementaire le plus actif pendant l'an 2000. Il tient en tout 25 réunions pendant l'année.

Pour la première fois, des représentants des huit corporations hospitalières de la province comparaissent devant un comité de l'Assemblée législative. Le Comité des corporations de la Couronne invite les présidents des conseils, les directeurs généraux et d'autres hauts dirigeants des corporations hospitalières à comparaître devant lui et à rendre compte de leurs activités et de leurs dépenses pendant l'année en question. Une réunion préliminaire avec les représentants des corporations hospitalières est tenue en décembre 1999 pour leur expliquer le rôle et le fonctionnement du Comité des corporations de la Couronne.

Les 5 et 6 janvier 2000, le comité rencontre les représentants du ministère de la Santé et du Bien-être et ceux du bureau du vérificateur général. Les représentants décrivent la structure et le mandat des corporations hospitalières de la province et indiquent les sujets de préoccupation que le comité voudrait peut-être approfondir. Les représentants du bureau du vérificateur général acceptent d'aider le comité pendant tout le processus et d'être disponibles sur demande en tant que ressources. Le comité rencontre les diverses corporations régionales dans l'ordre suivant :

- 7 janvier 2000, Corporation hospitalière de la Région 5 (Corporation de services de santé Restigouche) ;
- 11 janvier 2000, Corporation hospitalière de la Région 7 ;
- 12 janvier 2000, Corporation hospitalière de la Région 4 ;
- 13 janvier 2000, Corporation hospitalière de la Région 1 (sud-est) ;
- 14 janvier 2000, Corporation hospitalière de la

Région 2 (Corporation des sciences de la santé de l'Atlantique) ;

20 janvier 2000, Corporation hospitalière de la Région 3 ;

26 janvier 2000, Corporation hospitalière de la Région 1 (Beauséjour) ;

7 février 2000, Corporation hospitalière de la Région 6 (Réseau Santé Nor'Est).

Le 22 février 2000, le comité tient une séance mixte spéciale avec le Comité permanent des comptes publics pour recevoir et examiner le *Rapport du vérificateur général du Nouveau-Brunswick : volume 2 : 1999*. Le vérificateur général explique aux membres la nature des travaux entrepris ainsi que le contenu et les constatations du rapport.

Le comité tient une séance de travail le 23 février 2000 pour donner suite aux audiences des corporations hospitalières et préparer la comparution de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick.

Le comité rencontre les représentants de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick les 29 février et 1^{er} mars 2000. Les représentants expliquent au comité le rôle et le mandat de la société et décrivent les activités de l'entreprise de service public pendant l'année à l'étude. Les membres du comité leur posent ensuite des questions.

Le comité se réunit les 13 et 14 mars 2000 pour examiner l'entente modifiée sur la route entre Fredericton et Moncton. Le sous-ministre des Finances et le sous-ministre des Transports comparaissent devant le comité en compagnie de divers représentants et conseillers.

Le comité tient les 22 et 23 juin 2000 des réunions de suivi avec les représentants d'Énergie NB pour examiner le rapport annuel 1998-1999 de la société. Le comité rencontre aussi des représentants de N.B. Coal Limited.

Le comité tient une séance de travail le 14 septembre 2000 pour préparer les prochaines audiences. Il se réunit dans la Chambre du

Conseil législatif les 3, 4, 10 et 11 octobre 2000 afin d'examiner les activités et les états financiers de diverses corporations de la Couronne pour l'année terminée le 31 mars 1999. Des représentants des corporations de la Couronne et organismes suivants comparaissent devant le comité :

Société des loteries de l'Atlantique ;
Société de Kings Landing ;
Société de voirie du Nouveau-Brunswick ;
Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick ;
Société des alcools du Nouveau-Brunswick ;
Musée du Nouveau-Brunswick ;
Gestion provinciale Ltée ;
Société d'aménagement régional ;
Services Nouveau-Brunswick ;
Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail du Nouveau-Brunswick.

Les 12 et 14 décembre 2000, le comité tient une séance mixte spéciale avec le Comité permanent des comptes publics pour recevoir et examiner le *Rapport du vérificateur général du Nouveau-Brunswick : volume 1 : 2000*.

Comité d'administration de l'Assemblée législative

Le Comité d'administration de l'Assemblée législative est responsable des questions administratives et financières visant l'Assemblée législative et les parlementaires et il détermine les politiques de la Chambre à cet égard. Il est dirigé par le président de la Chambre, l'hon. Bev Harrison (Hampton-Belleisle), et formé de parlementaires de tous les partis représentés à la Chambre.

Le Comité d'administration de l'Assemblée législative tient neuf réunions en 2000, soit les 25 janvier, 1^{er} mars, 12 avril, 3 et 5 mai, 29 août, 5 septembre, 10 octobre et 7 décembre 2000.

Le comité examine entre autres les questions suivantes : allocations, avantages et services aux parlementaires ; publications parlementaires ; financement de l'allocation de bureau de circonscription ; allocation de réinstallation des

parlementaires et frais de déplacement d'intersession ; questions d'administration générale et gestion des installations et terrains de l'Assemblée législative ; lignes directrices sur la location de bureaux de circonscription.

Comité permanent de l'ombudsman

Le Comité permanent de l'ombudsman est chargé de se réunir annuellement ou au besoin pour examiner le rapport annuel de l'ombudsman et étudier d'autres questions relatives au bureau de l'ombudsman à mesure qu'elles se présentent. L'ombudsman relève de l'Assemblée législative par l'intermédiaire du comité.

Le comité présente son premier rapport à la Chambre le 11 février 2000. Ce rapport décrit les activités du comité pendant la dernière année.

Le comité est présidé par Brenda Fowlie (Kennebecasis).

Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé

Le Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé étudie les demandes d'adoption de projets de loi d'intérêt privé et fait rapport à l'Assemblée à leur sujet. Les projets de loi d'intérêt privé déposés à l'Assemblée sont renvoyés au comité après la première lecture pour y être étudiés. Toute personne dont les intérêts ou les biens peuvent être atteints par un projet de loi d'intérêt privé peut comparaître devant le comité pour exprimer ses préoccupations.

Le comité présente son premier rapport à la Chambre le 9 février 2000. Il rapporte que Louis-Philippe McGraw (Centre-Péninsule) a été élu président du comité et que Tony Huntjens (Charlotte-Ouest) a été élu vice-président.

Le comité étudie six projets de loi d'intérêt privé pendant l'année. Il se réunit les 13 et 20 avril 2000 et étudie le projet de loi 27, *Loi modifiant la Loi sur le régime de retraite de la ville de Saint John*, dont il recommande l'adoption à la Chambre. Le comité étudie aussi le projet de loi 32, *Loi modifiant la Loi sur les infirmières et infirmiers auxiliaires immatriculés*, et recommande que ce projet de loi n'aille pas de l'avant pendant la session.

Le comité se réunit les 13 et 14 juin 2000 et étudie le projet de loi 51, *Loi concernant le Corps canadien des Commissionnaires, Division du N.-B. et de l'Î.-P.-É., Inc.*, dont il recommande à la Chambre l'adoption avec certains amendements.

Au cours d'une réunion tenue le 7 décembre 2000, le comité étudie le projet de loi 15, *Loi modifiant la Loi constituant en corporation la Fondation de Saint-Jean*, dont il recommande à la Chambre l'adoption.

Le comité se réunit aussi le 19 décembre 2000 et étudie le projet de loi 17, *Loi relative à l'Association canadienne de l'informatique du Nouveau-Brunswick*. Il accomplit une partie du travail à ce sujet. Le comité étudie aussi le projet de loi 27, *Loi constituant la Fondation communautaire de Fredericton Inc.*, dont il recommande à la Chambre l'adoption avec certains amendements.

Comité permanent des privilèges

Aux termes du paragraphe 9(2) du *Règlement de l'Assemblée législative*, la Chambre peut renvoyer au Comité permanent des privilèges, sur résolution, une question se rapportant directement à la Chambre, à un comité ou à un parlementaire.

Le comité ne tient aucune réunion en l'an 2000.

Comité permanent de la procédure

Aux termes de l'article 92 du *Règlement*, les questions relatives au *Règlement* et aux usages de la Chambre, ainsi que toute question soumise par la présidence de la Chambre, sont renvoyées automatiquement au Comité de la procédure.

Conformément au paragraphe 114(2) du *Règlement*, le comité se réunit le mercredi 31 mai 2000 pour envisager de suspendre certaines conditions de procédure applicables à la demande d'édiction d'un projet de loi d'intérêt privé qui avait d'abord été déposé pendant une session antérieure.

Le comité fait rapport à la Chambre le 6 juin 2000 et indique qu'il a suspendu les dispositions des articles 110 et 111 du *Règlement* afin de permettre le dépôt du projet de loi.

Comité permanent des comptes publics

Le Comité permanent des comptes publics continue d'être actif en 2000, tenant 18 réunions au cours de l'année.

Le comité se réunit les 27 et 28 janvier, les 1^{er}, 2, 3, 4, 22, 23 et 24 février, les 2 et 3 mars et les 6, 7, 12, 26 et 27 septembre 2000 pour examiner les rapports annuels et les états financiers des divers ministères pour l'année financière terminée le 31 mars 1999. Des représentants des ministères et organismes suivants comparaissent devant le comité :

bureau du vérificateur général ;
bureau du contrôleur ;
ministère de l'Agriculture et du Développement rural ;
ministère du Développement économique, du Tourisme et de la Culture ;
ministère de l'Éducation ;
ministère de l'Environnement ;
ministère des Finances ;
ministère des Pêches et de l'Aquaculture ;
ministère de la Santé et des Services communautaires ;
ministère du Développement des Ressources humaines ;
ministère des Affaires intergouvernementales et autochtones ;
ministère de la Justice ;
ministère du Travail ;
ministère des Municipalités et de l'Habitation ;
ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie ;
ministère du solliciteur général ;
ministère de l'Approvisionnement et des Services ;
ministère des Transports ;
Conseil consultatif sur la condition de la femme ;

Bureau du Conseil exécutif ;
Commission du travail et de l'emploi ;
Assemblée législative ;
Commission de l'enseignement supérieur des
provinces Maritimes ;
Commission de police du Nouveau-Brunswick ;
Cabinet du premier ministre ;
Conseil du Premier ministre sur la condition des
personnes handicapées ;
Conseil de la jeunesse du Nouveau-Brunswick.

Le 22 février 2000, le comité tient une séance mixte spéciale avec le Comité permanent des corporations de la Couronne afin de recevoir et d'examiner le *Rapport du vérificateur général du Nouveau-Brunswick : volume 2 : 1999*. Les deux comités se réunissent de nouveau les 12 et 14 décembre 2000 afin de recevoir et d'examiner le *Rapport du vérificateur général du Nouveau-Brunswick : volume 1 : 2000*. Le vérificateur général Daryl Wilson donne un aperçu du contenu du rapport et répond aux questions des parlementaires.

III. Comités spéciaux

Comité spécial de l'éducation

Le Comité spécial de l'éducation est constitué au début de la première session de la 54^e législature pour aborder les nombreuses questions et préoccupations relatives à l'éducation des gens du Nouveau-Brunswick. Le comité reçoit le mandat de solliciter des opinions et de se renseigner sur les domaines de l'éducation et de conseiller au ministre de l'Éducation et à l'Assemblée législative de nouvelles solutions pour assurer l'éducation.

Le comité tient une séance de travail le 20 janvier 2000. Le 31 janvier, le premier ministre, l'hon. Bernard Lord, et le ministre de l'Éducation, l'hon. Elvy Robichaud, annoncent le lancement d'un processus de consultation sur la gouverne de l'éducation publique au Nouveau-Brunswick. Un livre vert intitulé *À propos de la gouverne de l'éducation publique...* est publié et

renvoyé au comité aux fins d'un apport du public. Le livre vert invite les gens du Nouveau-Brunswick à fournir au comité un apport et des conseils à propos d'une nouvelle structure pour gérer l'éducation publique au Nouveau-Brunswick.

Le comité se réunit le 2 mars 2000 pour organiser des audiences publiques au sujet du livre vert.

Des audiences publiques ont lieu dans toute la province les 21, 22, 23 et 24 mars 2000. En tout, 206 interventions sont faites, qui représentent un large échantillon d'intervenants en éducation, de parents et de collectivités des deux communautés linguistiques. Pendant les consultations, il y a 102 interventions de la part des comités de parents auprès des écoles, 12 interventions des conseils consultatifs de parents auprès des districts, des interventions des deux commissions provinciales de l'éducation et 90 interventions d'autres intervenants en éducation, d'organisations et de particuliers intéressés.

Le comité se réunit le 25 avril et les 2, 9, 11, 16 et 17 mai 2000 pour examiner les interventions et les mémoires et pour préparer un rapport et des recommandations à la Chambre.

Le 18 mai, la présidente du comité, Pat Crossman (Riverview), présente le deuxième rapport du comité. Ce rapport formule des recommandations en vue d'une nouvelle structure plus efficace pour la gestion du système d'éducation de la province. La principale recommandation consiste en une proposition visant à constituer des conseils d'éducation de district élus par suffrage direct à l'échelle locale et à assurer une participation sérieuse des parents dans la structure de gouverne.

Comité spécial des soins de santé

Le Comité spécial des soins de santé, présidé par Madeleine Dubé (Edmundston), est constitué pour examiner la prestation des soins de santé au Nouveau-Brunswick, faire enquête et faire rapport à la Chambre à cet égard et étudier les autres questions renvoyées par le gouvernement.

Le comité est chargé par le ministre de la Santé et du Mieux-être, l'hon. Dennis Furlong (Dalhousie-Restigouche-Est), de faire des recommandations à la Chambre sur l'élaboration d'une stratégie de mieux-être pour la province. Le mieux-être est une question de promotion des habitudes de vie saines, de prévention des maladies et de détermination du rôle que les particuliers, les collectivités, les gouvernements et le secteur privé peuvent assumer pour aider les gens à améliorer leur état de santé.

Le comité se réunit les 26 janvier, 10 et 17 février, 23 mars, 6 et 27 avril, 25 mai et 6 juin 2000. Il entend les interventions de divers ministères et de particuliers, y compris les suivants :

- des représentants du ministère de l'Éducation (secteurs francophone et anglophone), qui donnent un aperçu des programmes et politiques du ministère en matière de santé et de mieux-être ;
- des représentants de l'ancien ministère des Municipalités (y compris l'ancienne Direction des sports, des loisirs et de la vie active, qui fait maintenant partie du Secrétariat à la Culture et au Sport), qui décrivent leurs programmes ;
- l'hon. Margaret Norrie McCain, qui donne un compte rendu de ses travaux avec le Dr Fraser Mustard sur le développement de la petite enfance, soit le rapport définitif de l'Ontario publié en 1999 et intitulé *L'Étude sur la petite enfance*.

Le premier rapport du comité, présenté le 15 juin 2000, comprend une définition du mieux-être, de l'information générale sur les raisons de l'importance du mieux-être et sur les avantages d'investir dans une stratégie de mieux-être. Le rapport comprend aussi un inventaire des politiques, initiatives et programmes gouvernementaux qui ont trait à la santé et au mieux-être.

Le comité élabore ensuite un guide de discussion intitulé *Et le mieux-être, alors?* Ce guide vise à stimuler la discussion sur le mieux-

être. Il indique quatre domaines clés à discuter pendant les audiences publiques : enfants et jeunes, personnes âgées, collectivités et lieux de travail.

D'autres réunions ont lieu les 27 juillet, 17 et 30 août, 14 et 20 septembre et 18 octobre 2000. Le comité tient des réunions additionnelles avec des ministères qui jouent un rôle déterminant en matière de mieux-être et examine de l'information et de la documentation connexes.

Les premières audiences publiques sont tenues à Fredericton les 31 octobre, 1^{er} et 2 novembre 2000. Des audiences ont également lieu le 3 novembre à Edmundston, le 7 novembre à Bathurst, le 8 novembre à Dieppe et les 9 et 10 novembre à Saint John. Le comité entend plus de 90 particuliers et organismes et reçoit en outre plus de 60 mémoires.

Le comité doit présenter un rapport à la Chambre pendant la prochaine session de l'Assemblée législative.

Comité spécial d'examen des nominations du lieutenant-gouverneur en conseil

Le Comité spécial d'examen des nominations du lieutenant-gouverneur en conseil est constitué pour examiner les candidatures aux fonctions clés de certains organismes, conseils, offices et commissions provinciaux.

Le comité se réunit pendant la première moitié de l'année et formule des recommandations concernant un certain nombre de nominations à des organismes, conseils, offices et commissions clés. Il se réunit les 19 janvier, 17 février, 15 mars et 5 juillet 2000. Toutefois, les trois membres de l'opposition ayant ensuite démissionné du comité, celui-ci est inactif depuis juillet.

Statistiques comparatives sur la Chambre

53 ^e législature				54 ^e législature
	2 ^e session 1996 - 1997	3 ^e session 1997 - 1998	4 ^e session 1998 - 1999	*2 ^e session 1999 - 2000
<i>Jours de séance</i>	40	41	40	65
<i>Séances en soirée</i>	4	5	6	18
<i>Projets de loi d'initiative ministérielle</i>	91	56	61	49
- déposés	91	53	59	45
- sanction royale accordée				
<i>Projets de loi d'intérêt privé</i>				
- déposés	6	11	8	3
- sanction royale accordée	5	11	7	2
<i>Projets de loi d'intérêt public et d'initiative parlementaire</i>				
- déposés	4	3	2	2
- sanction royale accordée	0	0	0	1
<i>Motions ministérielles</i>				
- total	7	10	2	8
- débattues	1	2	1	6
- adoptées	7	9	1	6
- retirées	-	1	-	1
<i>Motions émanant des députés</i>				
- total	111	110	134	144
- débattues	7	8	4	11
- adoptées	5	8	2	4
- portant dépôt de documents	102	89	127	130
<i>Comité des subsides :</i>				
<i>jours de séance</i>				
- Chambre	13	20	22	35
- Comité des prévisions budgétaires	-	-	-	-
<i>Rapports annuels déposés</i>	72	50	50	64
<i>Pétitions</i>	13	8	8	16
<i>Questions écrites</i>	4	3	27	0

* Première session de la 54^e législature

6 juillet 1999

1 jour de séance

Services des finances et des ressources humaines

Peter Wolters, C.A., directeur

Le directeur des finances et des ressources humaines est responsable de la gestion convenable et efficace des systèmes de soutien des finances et des ressources humaines de l'Assemblée législative.

Une priorité est d'assurer des services de soutien de haute qualité aux parlementaires et aux autres directions du Bureau de l'Assemblée législative. À cette fin, le personnel assiste à des séances d'information et de formation telles que les suivantes :

- cours et colloques sur les améliorations et les changements apportés au système d'information sur les ressources humaines (SIRH) de la province, y compris la gestion du rendement, la sécurité d'accès ainsi que la tenue en ligne de la feuille de paie et des dossiers du personnel ;
- colloques sur le développement personnel et la planification de carrière, la responsabilité de la direction, l'examen des achats gouvernementaux ainsi que la comptabilité d'exercice, qui ont couvert des domaines tels que la planification de sa carrière et de sa succession au gouvernement provincial, la responsabilité du personnel pour ses actions, et les questions d'actualité dans le domaine des achats et de la comptabilité au gouvernement ;
- séances de formation pendant l'heure du midi portant sur les progrès technologiques récents en matière de technologie de l'information, qui touchent des domaines tels que les approvisionnements publics par voie électronique ainsi que les achats et les autorisations de paiement électroniques dans le secteur public ;
- colloques sur les changements et les progrès continus dans des domaines tels que la dotation en personnel, les politiques sur les ressources humaines et les avantages sociaux dans le secteur public, y compris le Programme de retraite anticipée volontaire (PRAV), le régime d'invalidité prolongée, la *Loi sur la pension de retraite dans les services publics* et le Programme d'aide aux employés et leur famille (PAEF).

Une loi est adoptée en 1999 pour autoriser la création du bureau du commissaire aux conflits d'intérêts. Ce bureau est créé en 2000 dans la foulée de la nomination du commissaire aux conflits d'intérêts et du recrutement de personnel. Le directeur des finances et des ressources humaines participe aux consultations et discussions relatives à la structure organisationnelle, aux politiques administratives ainsi qu'aux ressources budgétaires et humaines qu'exige la réalisation du mandat légal du commissaire aux conflits d'intérêts.

En l'an 2000, la Section des finances et des ressources humaines aide à la présentation de deux colloques de perfectionnement professionnel à l'intention du personnel du Bureau de l'Assemblée législative. Le premier est présenté par le bureau du contrôleur et s'adresse aux membres du personnel habilités à autoriser les dépenses et les paiements sur les budgets de leurs sections à l'Assemblée législative. La séance est d'un intérêt particulier pour le personnel ayant des responsabilités en la matière et nommé après les élections générales de juin 1999. La deuxième séance sur l'indicateur de typologie Myers-Briggs est présentée par le New Brunswick Centre for Educational Administration. Cette séance vise à aider le personnel à mieux connaître ses préférences et à collaborer plus efficacement.

I. Service des finances

Aperçu

Le Service des finances comprend les responsabilités suivantes :

- * Paie et avantages sociaux (ministres, parlementaires, employés des services publics et occasionnels)
- Voir au paiement opportun et exact des traitements et des avantages sociaux (ainsi que fournir des renseignements à ce sujet).
- * Dépenses des parlementaires et des comités
- Voir au remboursement opportun et exact des dépenses conformément à la législation et aux décisions du Comité d'administration de l'Assemblée législative.

- * Achat et paiement de produits et services
 - Voir à la conformité aux diverses lois et aux divers règlements de la province. Veiller à la comptabilisation exacte de toutes les opérations en vue de la présentation d'un état financier et de la protection des éléments d'actif. Veiller à la tenue et à l'archivage convenables de dossiers en vue de leur consultation ultérieure.
- * Analyses et projections financières
 - Examiner la situation financière de l'Assemblée législative et de ses centres de responsabilité. Aviser les gestionnaires des changements visant l'état des dépenses, grâce à des rapports adaptés et spécialisés, au besoin.
- * Processus budgétaire
 - Coordonner le processus budgétaire, préparer la demande de crédits budgétaires et communiquer avec les organismes centraux pertinents de la province du Nouveau-Brunswick.

Faits saillants du Service des finances

Des fonds additionnels sont approuvés pour augmenter de 5 000 \$, dès le 1^{er} septembre 1999, l'allocation de bureau de circonscription des parlementaires, ce qui porte l'allocation des simples députés à 20 000 \$ par année financière, et celle des ministres, à 10 000 \$.

L'année financière terminée le 31 mars 2000 met encore l'Assemblée législative à l'épreuve pour ce qui est d'atteindre les objectifs budgétaires tout en maintenant un niveau raisonnable de services aux parlementaires et au personnel. L'état financier ci-joint indique des économies réelles de 39 000 \$, ou 0,5 %, par rapport aux dépenses budgétées pour l'année financière terminée le 31 mars 2000. Cette réalisation est particulièrement notable vu les élections générales tenues au cours de l'année financière.

Le processus budgétaire pour l'année financière 2000-2001 de l'Assemblée législative présente lui aussi un défi pour ce qui est de maintenir un niveau raisonnable de services aux

parlementaires et au personnel. L'Assemblée législative doit faire face à des exigences et à des frais accrus dans les domaines de la traduction et de l'interprétation, de la transcription, des comités, des services aux parlementaires et de la télédiffusion des délibérations de la Chambre. Dans le cadre du processus budgétaire, des fonds additionnels sont prévus pour l'augmentation de l'allocation de bureau de circonscription et l'augmentation du nombre de simples députés par suite de la réduction du nombre de membres du Conseil exécutif.

II. Service des ressources humaines

Aperçu

Le Service des ressources humaines comprend les responsabilités suivantes :

- * Administration du personnel
 - Participer au processus de recrutement et voir à la classification, à la rémunération et aux avantages sociaux convenables grâce à la tenue des dossiers de la paie et du personnel.
 - Mettre en application et communiquer au personnel les changements en matière de politiques et d'avantages sociaux.
- * Perfectionnement des ressources humaines
 - Faciliter la formation du personnel pour permettre à ce dernier de se perfectionner sur le plan professionnel et d'appliquer ses capacités à la poursuite d'objectifs organisationnels et personnels.
- * Politiques relatives au personnel
 - Élaborer, maintenir et documenter des politiques relatives au personnel conformément au Système de manuel d'administration de la province, aux décisions du Comité d'administration de l'Assemblée législative et au milieu particulier de l'Assemblée législative. Assurer la communication convenable au personnel des politiques relatives aux ressources humaines.

Faits saillants du Service des ressources humaines

La Section des finances et des ressources humaines est de nouveau responsable de

l'administration du programme Stage d'emploi d'été pour demain (SEED) visant les parlementaires, qui a commencé en 1997. En vertu du programme, chaque parlementaire peut employer un étudiant ou une étudiante dans sa circonscription pendant 10 semaines au plus, entre mai et août, pour un travail lié à ses fonctions de parlementaire. La Section des finances et des ressources humaines est chargée notamment de la coordination du programme avec les parlementaires et du démarrage (établissement de la feuille de paie et avis d'embauche), du paiement (inscriptions hebdomadaires de la feuille de temps) et de la cessation d'emploi (retrait de la feuille de paie et délivrance du relevé d'emploi) pour l'ensemble des étudiantes et étudiants participants. En tout, 30 étudiants et étudiantes sont employés par les parlementaires au titre du programme. La Section des finances et des ressources humaines s'occupe aussi de 25 autres étudiantes et étudiants employés en vertu d'autres programmes, y compris 12 pages pour la session de 2000-2001, 4 guides pour la saison

touristique de 2000, au titre du Programme d'emploi prioritaire, et 1 étudiante formatrice en Internet.

Les parlementaires reçoivent une augmentation de 1,2 % de leur indemnité annuelle et de leur allocation pour dépenses à compter du 1^{er} janvier 2000. Cette augmentation est conforme à la *Loi sur l'Assemblée législative*, qui exige que l'indemnité et l'allocation soient rajustées selon le changement du salaire hebdomadaire moyen au Nouveau-Brunswick, tel qu'il est calculé par l'Agence de la statistique du Nouveau-Brunswick. La *Loi sur le Conseil exécutif* exige une augmentation similaire des traitements versés au premier ministre et aux ministres. Le personnel de Finances et Ressources humaines s'occupe de ces augmentations et fait tous les rajustements nécessaires.

Le personnel de Finances et Ressources humaines traite au cours de l'année 2000 les augmentations visant le coût de la vie (ou augmentations économiques) des diverses échelles salariales utilisées par l'Assemblée législative, qui

Effectif (au 31 mars 2000)

	<i>Permanent</i>	<i>Élu</i>	<i>De session</i>	<i>Salarié</i>	<i>TOTAL</i>
Administration générale	7	0	9	4	20
Services des finances et des ressources humaines	3	0	0	0	3
Sécurité	1	0	11	0	12
Bibliothèque de l'Assemblée législative et Service de recherche	7	0	0	0	7
Hansard	10	0	0	0	10
Traduction des débats	9	0	0	0	9
Parlementaires	0	55	0	0	55
Bureaux des parlementaires des partis politiques enregistrés	18	0	0	0	18
Guides	0	0	0	4	4
TOTAL	55	55	20	8	138

touchent 61 postes en tout. Le personnel traite également les dossiers habituels liés aux augmentations de traitement au mérite ainsi qu'aux demandes de reclassification de postes et il prend part aux entrevues de sélection et au recrutement de 1 greffier de comité adjoint à la recherche pour le bureau du greffier et celui du commissaire aux conflits d'intérêts, de 4 guides et de 12 pages pour le Bureau de l'Assemblée législative.

Le personnel de Finances et Ressources humaines contribue à la reconnaissance de cinq employés de l'Assemblée législative qui ont travaillé plus de 25 années au service de la province du Nouveau-Brunswick, y compris de l'Assemblée législative. L'hon. Bev Harrison, président de l'Assemblée législative, présente des certificats aux employés en question.

Le Programme de retraite anticipée volontaire (PRAV) du Nouveau-Brunswick est offert à huit

employés du Bureau de l'Assemblée législative. L'offre est acceptée par cinq employés, qui ont choisi de prendre leur retraite le 31 mars 2002 ou avant. Le personnel de Finances et Ressources humaines facilite le processus en rencontrant chaque employée et employé concerné pour discuter des éléments et des incidences du programme, afin de les aider à prendre la meilleure décision possible en fonction de leurs circonstances personnelles.

Dans le cadre du projet de site libre-service, le personnel de l'Assemblée législative peut profiter de la commodité de l'accès en ligne aux renseignements sur la paie et à d'autres dossiers par le truchement du Système d'information sur les ressources humaines de la province. Le personnel de Finances et Ressources humaines coordonne le processus pour l'Assemblée législative et facilite le recours au service grâce à des consultations et à de la formation individuelles, selon les besoins.



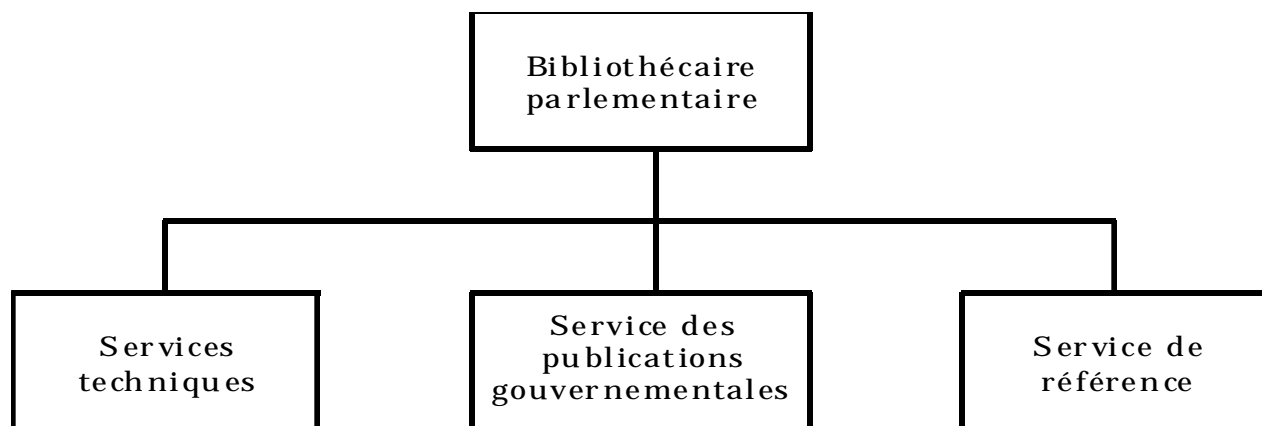
Le 16 novembre 2000, les parlementaires et les membres du personnel ont rendu hommage à cinq employés comptant 25 années et plus de service à l'Assemblée législative et à la province du Nouveau-Brunswick. De gauche à droite : Eric Swanick, bibliothécaire parlementaire (29 années de service) ; Phyllis LeBlanc, sergente d'armes (29 années de service) ; l'hon. Bev Harrison, président de l'Assemblée législative ; Mary Bastin, rédactrice parlementaire (27 années de service) ; Valmond LeBlanc, traducteur parlementaire et agent de projet spécial (25 années de service) ; Margaret Pacey, bibliothécaire chargée du Service de référence (25 années de service).

**Sommaire financier 1999-2000 de l'Assemblée législative
pour l'année terminée le 31 mars 2000
(en milliers de dollars)**

	<i>Budget</i>	<i>Réel</i>
<i>Bureau de l'Assemblée législative</i>		
Bibliothèque de l'Assemblée législative	353,7	356,4
Bureau du greffier	957,4	917,3
Hansard	407,8	421,0
Traduction des débats	545,2	560,1
<i>Total partiel</i>	<i>2 264,1</i>	<i>2 254,8</i>
<i>Bureaux des parlementaires des partis politiques enregistrés</i>		
Bureau des député(e)s du gouvernement	459,3	492,6
Bureau de l'opposition officielle	509,0	448,8
Bureau de la députée néo-démocrate	111,8	111,8
<i>Total partiel</i>	<i>1 080,1</i>	<i>1 053,2</i>
<i>Allocations des parlementaires et comités</i>		
Allocations des parlementaires	4 815,2	4 776,8
Comités parlementaires	185,0	220,6
<i>Total partiel</i>	<i>5 000,2</i>	<i>4 997,4</i>
<i>Total : Assemblée législative</i>	<i>8 344,4</i>	<i>8 305,4</i>

Bibliothèque de l'Assemblée législative

Eric L. Swanick, bibliothécaire parlementaire



1999-2000

Introduction

La *Loi sur la bibliothèque de l'Assemblée législative* (L-3.1) déclare que la « bibliothèque de l'Assemblée législative est [...] destinée aux députés de l'Assemblée législative et aux personnels des ministères afin de leur permettre de mieux servir la population du Nouveau-Brunswick »

Service des publications gouvernementales

La bibliothèque de l'Assemblée législative est dépositaire universel des publications gouvernementales du Nouveau-Brunswick et dépositaire universel des publications dans les deux langues officielles du gouvernement fédéral.

Au cours de 1999-2000, la bibliothèque de l'Assemblée législative fait parvenir 1 156 documents du Nouveau-Brunswick à la Bibliothèque nationale du Canada et 255 à Micromedia.

En collaboration avec le personnel de la bibliothèque, plusieurs étudiants et étudiantes travaillent à une liste des publications gouvernementales du Nouveau-Brunswick depuis 1955. Le projet comprend un recensement des monographies et l'ajout de détails bibliographiques aux diverses entrées, et les fiches, une fois classées

selon le système CODOC, sont envoyées à Duncan Systems pour être converties aux fins du catalogue en ligne.

Kathleen Jeffries se joint au Service des publications gouvernementales le 22 février.

Service de référence

Le Service de référence continue d'offrir et de coordonner des séances d'information sur Internet et les ressources de la bibliothèque et facilite la transition à un milieu électronique.

Le service publie *Liste sélective d'acquisitions = Selected Accessions*, qui est trimestrielle, et *Table des matières des périodiques = Periodical Contents*, qui est mensuelle et est distribuée uniquement aux parlementaires.

La bibliothèque de l'Assemblée législative a la chance d'avoir plusieurs étudiants et étudiantes de haut calibre qui travaillent à plusieurs projets pendant l'été. Certains avaient déjà travaillé un ou plusieurs étés à la bibliothèque. Les travaux se poursuivent relativement à une base de données sur les parlementaires et à la collection de brochures du Nouveau-Brunswick.

Les vitrines d'exposition de la bibliothèque, qui se trouvent dans la rotonde de l'Assemblée législative, servent à diverses expositions thématiques tout au long de l'année.

Dans le cadre du programme coopératif du gouvernement, Marc-André Deschênes, du collège communautaire de Dieppe, conçoit une page d'accueil pour la bibliothèque. Il commence à travailler en janvier.

Services techniques

La conversion des fiches de livres est enfin terminée ; ces fiches sont maintenant accessibles en ligne sur le réseau Intranet du complexe de l'Assemblée législative. La base de données contient un peu plus de 40 000 fiches.

Peggy Ann Goss est engagée aux Services techniques, où elle commence à travailler le 9 août.

En février, un représentant du système multiLIS vient faire une démonstration des diverses options d'accès en ligne. Après le choix de l'option retenue, une représentante de multiLIS fait, pendant deux jours en mars, une présentation du catalogue en ligne.

Divers

Le personnel de la bibliothèque produit les bibliographies suivantes au cours de 1999-2000 : *Éducation : études gouvernementales et commentaires; une sélection, 1962- = Education: Government Studies and Commentary; A Selection, 1962- ; Santé : études gouvernementales et commentaires ; une sélection, 1970- = Health: Government Studies and Commentary; A Selection, 1970-; Politique linguistique : études gouvernementales et commentaires ; une sélection, 1969- = Language Policy: Government Studies and Commentary; A Selection, 1969-; Politique sociale : études gouvernementales et commentaires ; une sélection, 1969- = Social Policy: Government Studies and Commentary; A Selection, 1969-.*

Des lettres de présentation sont écrites à chaque parlementaire. Au colloque de l'Assemblée pour les parlementaires, Janet McNeil parle des services de la bibliothèque. Des visites de la bibliothèque sont offertes entre autres à des parlementaires, à des membres du personnel de l'Assemblée législative et du Cabinet du premier ministre ainsi qu'à des chefs de

cabinet. La bibliothèque publie une version révisée du *Guide de la bibliothèque de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick* (1999) = *New Brunswick Legislative Library Handbook*.

Depuis un certain nombre d'étés, des étudiants et étudiantes extraient des journaux néo-brunswickois du début du 19^e siècle les débats de la Chambre d'Assemblée qui y sont consignés. La saisie du texte est effectuée pour beaucoup d'entre eux au cours de l'été. Il reste encore beaucoup de travail à faire pour terminer le projet. Pendant l'été, une autre étudiante continue le travail de révision des diverses listes de documents sur l'histoire du Nouveau-Brunswick. Une autre étudiante commence à travailler au projet sur les documents imprimés au Nouveau-Brunswick de 1821 à 1867. Grâce à un projet de numérisation mentionné dans le rapport annuel de l'année dernière, les rapports des commissions royales et des commissions d'enquête du Nouveau-Brunswick sont maintenant accessibles à l'adresse suivante : <http://collections.ic.gc.ca/commissions/>

En juin, le ministère du Développement économique, du Tourisme et de la Culture discute avec le personnel la possibilité que la bibliothèque de l'Assemblée législative serve de modèle à une bibliothèque d'État de l'Argentine.

La bibliothèque prête de nouveau des documents à l'Institut canadien de microreproductions historiques.

La bibliothèque désire exprimer de nouveau sa reconnaissance à Goose Lane Editions et aux Éditions d'Acadie, qui continuent de déposer leurs publications. Elle remercie également divers donateurs de livres et d'articles politiques éphémères ainsi que les candidates et candidats aux élections qui ont fait don de tels articles aux fins de l'intéressante et précieuse collection d'articles politiques éphémères néo-brunswickois de la bibliothèque. Le parti Confederation of Regions a fait don de sa bibliothèque à la nôtre.

Jean-Claude Arcand assiste à la conférence de l'APLA, à Saint John. Margaret Pacey et Eric Swanick participent à la conférence de la

Canadian Library Association, à Toronto. Eric Swanick continue d'être membre du comité consultatif sur les publications gouvernementales de l'Institut canadien de microreproductions historiques ; il continue de présider le comité de conservation de l'Assemblée législative (qui a présenté un autre rapport) ; il préside l'Association des bibliothécaires parlementaires au Canada ; il prend la parole devant plusieurs groupes au cours de l'année au sujet de la bibliothèque de l'Assemblée législative et du projet de reconstitution de la bibliothèque de M^{gr} Medley.

Les efforts de reconstitution de la bibliothèque de l'évêque anglican de Fredericton, John Medley (1804-1892), ont commencé il y a plusieurs étés. La bibliothèque de cet évêque était l'une des plus considérables, sinon la plus considérable du Nouveau-Brunswick au 19^e siècle. Elle est un fréquent sujet de conversation dans les discussions sur les bibliothèques, mais les données connues à son sujet étaient rares.

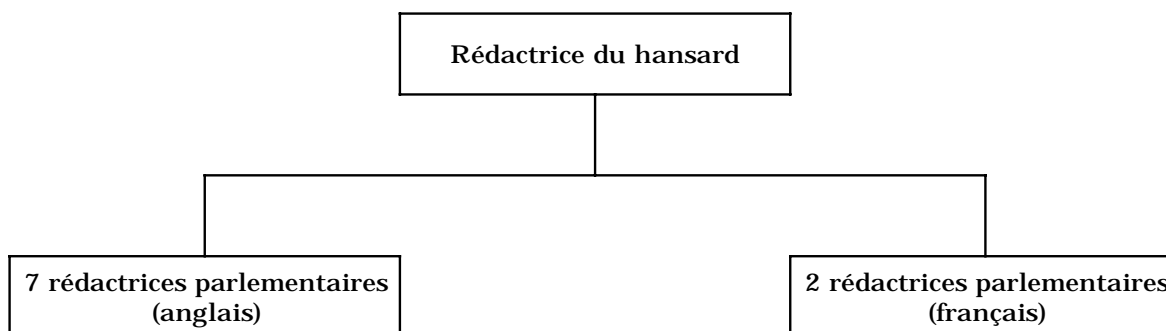
Avec l'aide de Mark Lewis et au cours de plusieurs étés, il est établi au moyen de diverses sources que ce qui restait de la bibliothèque en 1904 a été donné à divers organismes par M^{me} Medley. Environ 1 500 volumes (surtout de musique et d'architecture) ont été donnés à la bibliothèque de la cathédrale, et chacun des six doyennés a reçu de 150 à 200 livres (il a été découvert plus tard que M^{me} Medley avait donné des livres de la collection à des amis et à des établissements du Canada et de l'Angleterre jusqu'en 1904). Chacun des livres faisant partie du legs final contenait un ex-libris indiquant qu'il était un don provenant de la bibliothèque Medley. Cet ex-libris est le principal moyen d'identification utilisé dans nos efforts pour reconstituer la bibliothèque. Grâce à des causeries, à des entrevues radiophoniques et à des articles, environ 100 volumes sont restitués à la collection originale, et bien des choses sont découvertes au sujet de l'évêque, de ses habitudes de lecture et de sa magnifique bibliothèque.



Le bibliothécaire parlementaire, Eric Swanick, montre l'ouvrage d'Audubon, Birds of America, à LL.EE. John Ralston Saul et Adrienne Clarkson, gouverneure générale, et à l'hon. Bernard Lord, premier ministre du Nouveau-Brunswick.

Hansard

Susan Kennedy, rédactrice du hansard



Mandat

En application de l'article 4 de la *Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick*, les « procès-verbaux et rapports de toutes séances de l'Assemblée législative ou de l'un de ses comités doivent être imprimés dans les deux langues officielles ». Une telle exigence est inscrite dans la *Loi constitutionnelle de 1982*, au paragraphe 18(2) : « Les lois, les archives, les comptes rendus et les procès-verbaux de la Législature du Nouveau-Brunswick sont imprimés et publiés en français et en anglais, les deux versions des lois ayant également force de loi et celles des autres documents ayant même valeur. »

Plus précisément, le Bureau du hansard enregistre, transcrit et publie les travaux de la Chambre (« hansard ») dans les deux langues officielles, l'accent étant mis sur les questions orales, enregistre, transcrit et rend accessible les travaux des comités permanents et spéciaux de l'Assemblée législative dans la langue originale, et répond aux demandes de renseignements liées aux délibérations enregistrées.

La politique AD-1206 dans le *Manuel d'administration* de la province du Nouveau-Brunswick donne de plus amples renseignements sur les fonctions, les priorités, les services et la politique de transcription et de révision du Bureau du hansard.

Faits saillants

- Deux occasionnelles sont engagées pour aider le personnel pendant une partie de l'année.
- Le nouveau système audionumérique d'enregistrement et de transcription fonctionne

à plein rendement depuis la séance d'automne 1999. Les délibérations de la Chambre et des comités sont maintenant transcrites à partir d'enregistrements numériques au lieu de bandes magnétiques. Le nouveau système a grandement amélioré l'efficacité et l'acheminement du travail.

Chambre

Objectif : enregistrer, transcrire et réviser les travaux de l'Assemblée législative, la priorité étant accordée aux questions orales et aux demandes ponctuelles de transcription ou de renseignements.

La clientèle des questions orales quotidiennes se chiffre à 176 abonnés. Les tableaux 1 et 2 donnent une ventilation par parti des questions orales ainsi que des déclarations de ministres et de députés.

L'année financière 1999-2000 compte 25 jours de séance. L'enregistrement, la transcription et la révision ont porté sur 104 heures, soit 1 246 prises de cinq minutes. La clientèle des fascicules se chiffre à 38 abonnés. À la fin de l'année financière, tous les fascicules de la session de 1998-1999 ainsi que les fascicules de la session de 1999-2000, jusqu'à la séance 10, à savoir le 15 décembre 1999, avaient été distribués.

Le tableau 3 donne des statistiques comparatives sur le nombre de jours, d'heures et de rubans des cinq dernières sessions.

Les volumes reliés du hansard sont publiés dans les deux langues officielles. Pendant l'année financière 1999-2000, les volumes 6 et 7 du hansard de 1995 ainsi que les volumes 1 à 8 du

hansard de 1995-1996 sont parus. La clientèle des volumes du hansard se chiffre à 66 abonnés : parlementaires, ministères, bureaux des partis politiques, bibliothèques parlementaires, universitaires et publiques partout au Canada, médias et particuliers intéressés.

Durant l'année financière 1999-2000, les demandes ponctuelles de transcription des travaux de la Chambre s'élèvent à 177.

Comités

Objectif : enregistrer, transcrire et réviser les travaux des comités permanents et spéciaux de l'Assemblée législative, la priorité étant accordée aux demandes ponctuelles de transcription ou de renseignements.

En tout, pendant l'année financière 1999-2000, 52 réunions de comités permanents sont enregistrées : 23 du Comité des corporations de la Couronne, 3 du Comité des corporations de la Couronne et du Comité des comptes publics, 1 du Comité de modification des lois, 2 du Comité de l'ombudsman, 1 du Comité des projets de loi d'intérêt privé, 1 du Comité des privilèges, 1 du Comité de la procédure et 20 du Comité des comptes publics. En tout, 17 réunions de comités spéciaux sont enregistrées : 6 du Comité spécial d'examen des nominations du lieutenant-gouverneur en conseil, 5 du Comité de l'éducation, 1 du Comité sur l'énergie et 5 du Comité des soins de santé. Ces réunions de comité ont nécessité l'enregistrement, la transcription et la révision de 339 heures, soit 4 068 prises de cinq minutes.

Le tableau 4 donne le pourcentage des travaux liés aux comités par rapport à ceux liés à la Chambre.

Pendant l'année financière 1999-2000, les demandes ponctuelles de transcription des travaux de comités se chiffrent à 125.

Activités spéciales

Le personnel du hansard a assuré le fonctionnement du système de son pendant le colloque législatif pour élèves, d'une durée de trois jours.

**Tableau 1 :
Questions orales par caucus,
année financière 1999-2000**

Caucus	Questions	Minutes
Parti progressiste-conservateur		
Parti libéral	111	1 156
Nouveau Parti démocratique	45	151
TOTAL	156	1 307

**Tableau 2 :
Déclarations de ministres et de députés,
année financière 1999-2000**

Caucus	Ministres	Députés
Parti progressiste-conservateur	75	49
Parti libéral		90
Nouveau Parti démocratique		12
TOTAL	75	151

**Tableau 3 :
Statistiques comparatives sur les sessions**

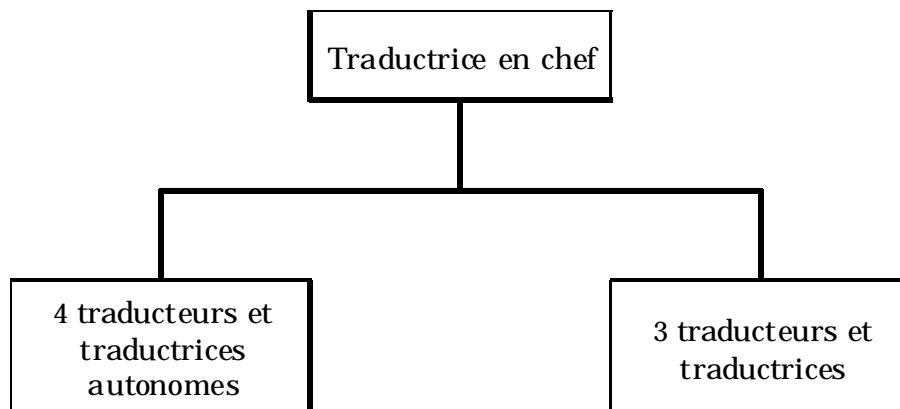
	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000
Jours	39	40	41	40	1+ 65
Heures	216	224	220	235	1+ 376
	1 435*	1 477*	1 437*	1 519*	7 *
* Rubans					+ 4 766#
# Prises					

**Tableau 4 :
Prises enregistrées,
année financière 1999-2000**

	Prises de 5 minutes	% de la charge de travail
Chambre	1 246	23
Comités	4 068	77
TOTAL	5 314	100

Traduction des débats

Aurella Losier-Vienneau, traductrice en chef



Mandat

En application de l'article 4 de la *Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick*, les « procès-verbaux et rapports de toutes séances de l'Assemblée législative ou de l'un de ses comités doivent être imprimés dans les deux langues officielles ». Une telle exigence est inscrite dans la *Loi constitutionnelle de 1982*, au paragraphe 18(2) : « Les lois, les archives, les comptes rendus et les procès-verbaux de la Législature du Nouveau-Brunswick sont imprimés et publiés en français et en anglais, les deux versions des lois ayant également force de loi et celles des autres documents ayant même valeur. »

Plus précisément, Traduction des débats traduit des déclarations et discours prononcés à la Chambre par les parlementaires, le Journal quotidien, le compte rendu des travaux de la Chambre (« hansard ») ainsi que d'autres travaux pour le Bureau de l'Assemblée législative.

La politique AD-1205 dans le *Manuel d'administration* de la province du Nouveau-Brunswick donne de plus amples renseignements sur les responsabilités, les fonctions, les priorités, les services et la politique de traduction de Traduction des débats.

Faits saillants

• Au cours de l'année financière 1999-2000, plus de 1,9 million de mots sont traduits, soit sensiblement le même nombre que l'année précédente. Le tableau 1 donne une ventilation.

• En tout, 1 031 demandes de traduction ont été traitées, soit une augmentation de 3 % par rapport à l'année précédente.

• Au cours de l'année, la traduction pour le Bureau de l'Assemblée législative a augmenté de 65 % par rapport à 1998-1999.

• En 1999-2000, la traduction du hansard a augmenté de 11 % par rapport à l'année précédente, y compris 31 % de plus vers l'anglais.

• En 1999-2000, la traduction pour la Chambre, à savoir le Feuilleton, les avis de motion et le Journal quotidien, a connu une légère augmentation de 1 % par rapport à l'année précédente, tandis que la traduction pour les comités parlementaires a augmenté de 83 % pendant la même période.

Chambre

Objectif : traduire les comptes rendus et les procès-verbaux des travaux de l'Assemblée législative, ainsi que les motions présentées à la Chambre.

La traduction du hansard correspond à 68 % de la charge de travail. Environ 29 % de la traduction du hansard se fait vers l'anglais. Le tableau 2 compare les statistiques liées au nombre de mots prononcés durant les cinq dernières sessions.

La traduction du Journal quotidien correspond à 6 % de la charge de travail et s'achève d'habitude peu après la fin de la session. Le Feuilleton et les avis de motion représentent 7 % de la charge de travail ; ils sont traduits le jour même.

Parlementaires

Objectif : traduire, dans la mesure où les ressources le permettent, les déclarations et les discours prononcés à la Chambre par les parlementaires, y compris les ministres et l'opposition.

La traduction pour le compte des parlementaires correspond à environ 9 % de la charge globale de travail.

Au cours des 25 jours de séance pendant l'année financière en question, 248 demandes de traduction sont traitées, totalisant 773 pages. Sont traduits entre autres le discours du trône, le discours du budget, ainsi que 216 déclarations et 30 discours prononcés à la Chambre par les ministres ou les simples députés. Le discours moyen comporte 14 pages. La traduction pour le compte des ministres correspond à 50 % de la charge de travail. Environ 89 % de la traduction se fait vers le français.

Pendant l'intersession, les services de traduction écrite fournis aux parlementaires (gouvernement et opposition) portent notamment sur la correspondance et les communiqués. Le plus gros client est le Bureau des député(e)s du gouvernement, à raison de 45 % de la charge de travail, suivi par le Bureau de l'opposition officielle, à raison de 28 %. La demande provenant du Bureau de la députée néo-démocrate compte pour 27 % de la charge de travail. La traduction pour les parlementaires se fait d'habitude le jour même ou le lendemain.

Comités

Objectif : traduire les rapports, ordres du jour et avis de réunion des comités permanents et spéciaux de l'Assemblée législative.

La traduction pour les comités correspond à près de 5 % de la charge globale de travail pendant l'année financière 1999-2000.

Bureau de l'Assemblée législative

Objectif : traduire des documents liés à la procédure et à l'administration pour le compte du cabinet du président, du bureau du greffier et de la bibliothèque de l'Assemblée législative.

La traduction pour le compte du Bureau de l'Assemblée législative a augmenté de près de 65 % par rapport à l'année précédente et correspond à 5 % de la charge globale de travail en 1999-2000.

**Tableau 1 :
Production de Traduction des débats,
année financière 1999-2000**

(en milliers de mots)

CHAMBRE

Avis de motion et Feuilleton	126
Journal	123
Hansard ¹	1 318

PARLEMENTAIRES

Discours et déclarations	133
Correspondance et communiqués	41

COMITÉS

BUREAU DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE	93 104
--	-----------

TOTAL²	1 938
--------------------------	-------

¹ Inclut un report de 1,3 million de mots (87 % du hansard de 1996-1997 et 2 % du hansard de 1997-1998) de l'année financière antérieure.

² Exclut un report de près de 3,7 millions de mots (98 % du hansard de 1997-1998, 100 % du hansard de 1998-1999, 100 % du hansard de 1999 et les séances 1 à 24 du hansard de 1999-2000) à l'année financière ultérieure.

Tableau 2 : Statistiques comparatives sur les sessions						
	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999	1999-2000
Jours	39	40	41	40	1	65
Mots*	1 416	1 466	1 469	1 586	5	2 445 **
* <i>En milliers.</i>						
** <i>Chiffre estimatif.</i>						

Projet spécial

Valmond LeBlanc, agent de projet spécial

Contexte

Lors de sa création en 1977, le service de Traduction des débats a été chargé de traduire les délibérations de la Chambre (« hansard ») avant la session suivante, à la différence des autres corps législatifs canadiens, où les délibérations sont d'habitude transcrites dans les 24 à 48 heures. Au début des années 90, la traduction du hansard commence à prendre du retard. En septembre 1997, le Comité d'administration de l'Assemblée législative approuve une stratégie pour s'attaquer au problème. La stratégie comporte trois volets.

Le premier volet est de maintenir le financement externe pour aider au rattrapage. En 1999-2000, pour la cinquième année de suite, une subvention de traduction a été obtenue au titre de l'Entente-cadre sur la promotion des langues officielles, conclue entre le Canada et le Nouveau-Brunswick. L'Assemblée législative remercie le

ministère des Affaires intergouvernementales et Patrimoine canadien de l'appui de ses efforts pour respecter l'objectif de rendre les documents disponibles en même temps dans les deux langues officielles, sans attente indue. Le financement en question a diminué de 33 % par rapport à l'année financière précédente.

Le deuxième volet est l'augmentation du financement interne. Le niveau de financement a été maintenu en 1999-2000.

Le troisième volet est l'affectation d'un cadre, à titre d'agent de projet spécial relevant de la greffière, chargé de se consacrer à temps plein à l'élimination de l'arriéré de traduction. Les fonctions comprennent aussi la mise à jour du *Répertoire des organismes néo-brunswickois et nationaux* ainsi que le leadership dans l'établissement des normes.

Le projet spécial vise trois objectifs.

Objectif 1 : assurer un débit constant de la traduction du hansard.

Résultats

- La traduction du hansard en proportion de la charge globale a augmenté de 8 % par rapport à l'année financière antérieure. Il s'ensuit que le hansard a fait l'objet d'efforts accrus.
- La traduction du hansard a atteint 1,3 million de mots, soit 11 % de plus qu'au cours de l'année financière précédente.
- L'année en question a vu la traduction de 35 fascicules, contre 31 l'année précédente.

Objectif 2 : fournir plus rapidement la traduction des jours de séance.

Résultats

- En 1999-2000, la traduction en ligne des fascicules du hansard est accessible sur le réseau de l'Assemblée législative 48 mois plus tôt que les volumes publiés.
- À la fin de 1999-2000, la traduction des fascicules jusqu'à la séance 4 (le 27 novembre 1997) de la session de 1997-1998 est accessible sur le réseau.
- Les fascicules jusqu'à la séance 18 (le 8 janvier 1997) de la session de 1996-1997 sont accessibles en colonnes bilingues sur le réseau. Le tout peut être visualisé, imprimé et faire l'objet de recherche électronique.

Objectif 3 : ramener à 12 mois l'arriéré de traduction du hansard.

Résultats

- En 1999-2000, le déficit cumulatif de traduction a été réduit pour la première fois depuis 1992. L'arriéré a été réduit de 0,6 million de mots, soit de 15 %. Au cours des cinq dernières années, la demande a dépassé de 235 000 mots par année en moyenne la capacité de traduction actuelle. Pendant l'année financière précédant le lancement du projet spécial, le déficit annuel était de 1 million de mots.

• Malgré l'ajout de 25 nouveaux jours de séance au déficit au cours de l'année financière, la traduction de 35 fascicules a été achevée, soit un gain net de 10 fascicules.

• Au 31 mars 2000, la traduction du hansard est en retard de 28 mois (soit 102 jours de séance), contre 27 mois (soit 112 jours de séance) pendant l'année financière précédente.

Contrôle de la qualité

En matière de leadership dans l'établissement des normes, la mise à jour du *Répertoire des organismes néo-brunswickois et nationaux* s'est poursuivie pendant l'année à l'étude. Le répertoire comprend plus de 13 000 appellations référencées d'organismes, de programmes et d'activités spéciales, ainsi qu'un index français et des acronymes, pour un total de plus de 21 000 entrées. Il sert de source rapide et fiable d'information, évite le double emploi en recherche et assure l'uniformisation de la terminologie.

En 1999, dans le cadre d'un échange terminologique avec le Bureau de la traduction fédéral, plus de 40 % des entrées du *Répertoire des organismes néo-brunswickois et nationaux* ont été versées dans Termium Plus®, une des plus grandes bases de données linguistiques au monde, pour consultation en ligne sur Internet. D'autres cabinets et professionnels de la traduction au Canada se servent aussi du répertoire directement.

Conclusion

La traduction des délibérations de la Chambre se fait de concert avec les autres 7 traductrices et traducteurs parlementaires de Traduction des débats et 14 traductrices ou traducteurs professionnels du secteur privé, en étroite collaboration avec le personnel du Bureau du hansard. Les efforts se poursuivent afin d'offrir un produit qui non seulement est conforme à des normes de haute qualité mais qui est aussi fourni en temps plus opportun aux parlementaires, au personnel de l'Assemblée législative et des ministères, ainsi qu'à la population du Nouveau-Brunswick.

Services de protocole, de sécurité et d'accueil

Phyllis LeBlanc, sergente d'armes

I. SERVICES D'ACCUEIL

Au cours de la saison touristique 2000, allant de juin à août, 11 116 personnes visitent l'Assemblée législative, comparativement à 11 860 en 1999 et à 14 914 en 1998. L'édifice est ouvert aux visites de 8 h 30 à 19 heures, sept jours par semaine, y compris les jours fériés.

Quatre guides sont employés pendant les mois d'été : Conor Barry, Hazel Hatch, Christine Paré et Billy Power.

Des visites sont également offertes pendant le reste de l'année. Les visiteurs sont encouragés à faire des réservations, car les guides ne sont pas toujours en service. Quand les guides ne sont pas libres, M^{me} LeBlanc se charge des visites. Les groupes et les particuliers devraient faire des réservations en téléphonant au (506) 453-2527.

Boutique de cadeaux

Une boutique de cadeaux, exploitée pendant les mois d'été par la Société de commerce des richesses rurales, ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Aquaculture, est installée dans l'édifice de l'Assemblée législative. Les cadeaux et souvenirs exposés dans la boutique sont tous des produits fabriqués au Nouveau-Brunswick.

II. ACTIVITÉS

Entrevue

Le 16 février 2000, Phyllis LeBlanc est invitée à l'émission *Information Morning*, à la chaîne Radio One du réseau anglais de Radio-Canada. Elle est interviewée au sujet des activités entourant l'ouverture du nouvel édifice de l'Assemblée législative à la même date en 1882.

Fondation Famous 5

Le 1^{er} juin 2000, le président de la Chambre, Bev Harrison, anime la cérémonie de dévoilement dans le cadre de la Tournée nationale de l'exposition Famous 5 1999-2000, un programme des partenariats du millénaire du Canada de la Fondation Famous 5 et des Guides du Canada.

La maquette représente les cinq femmes, à savoir Emily Murphy, Henrietta Muir Edwards, Irene Parlby, Louise McKinney et Nellie McClung, dont les efforts ont mené à la décision historique que le Privy Council de la Grande-Bretagne a prise le 18 octobre 1929. La décision définit le mot « personne » dans notre Constitution comme désignant à la fois les femmes et les hommes.

Les personnes suivantes participent à la cérémonie : l'hon. Margaret-Ann Blaney, ministre des Transports et ministre responsable de la condition de la femme ; Katie Anne Cavanaugh, des Guides du Canada ; Frances Wright, présidente et directrice générale de la Fondation Famous 5 ; l'hon. Marilyn Trenholme Counsell, lieutenant-gouverneure. Lucille Riedle, présidente du Conseil consultatif sur la condition de la femme du Nouveau-Brunswick, lit un message de l'hon. Herb Gray, ministre responsable de l'initiative du millénaire du gouvernement du Canada.

Une réception suit au salon des parlementaires.

Colloque législatif pour élèves

Un groupe de 55 élèves participent au 11^e colloque législatif annuel pour élèves, tenu du 5 au 7 mai 2000. Les critères de sélection des participants et participantes sont l'aptitude au leadership, de bons résultats scolaires, le sens des responsabilités, un intérêt pour les questions communautaires et l'actualité ainsi que la volonté de partager des expériences.

Les ateliers et les conférences de la fin de semaine portent sur les pouvoirs judiciaire, exécutif et législatif. Le sommet de la fin de semaine chargée est le Parlement modèle dirigé par le président de l'Assemblée législative, l'hon. Bev Harrison. Le vendredi soir, les élèves ont l'occasion d'entendre le premier ministre Bernard Lord.

Sergents d'armes

L'Assemblée législative organise la 18^e Conférence annuelle des sergents d'armes du Canada, qui a lieu du 8 au 11 août 2000. Les délégations, qui représentent la plupart des assemblées législatives du Canada ainsi que les Parlements du Canada, du Royaume-Uni, de l'Australie, de l'Inde et de Maurice, participent au colloque. Les sujets de discussion comprennent notamment les suivants : Occupation de l'Assemblée du point de vue des relations publiques et Résolution de conflits : désamorçage de la crise.

Prix d'alphabétisation

La remise du Prix de la lieutenante-gouverneure pour le Programme d'alphabétisation de la petite enfance a lieu à l'Assemblée législative le 10 septembre 2000. Marian Zaichkowski, présidente du Comité d'alphabétisation du Nouveau-Brunswick, et Diane Ross, membre de la Fédération d'alphabétisation du Nouveau-Brunswick, accueillent les récipiendaires et les invités. Après des allocutions prononcées par Son Honneur et Raymond Daigle, sous-ministre de l'Éducation, Diane Lord, présidente honoraire du comité de sélection, présente la conférencière invitée, Antonine Maillet. Son Honneur remercie ensuite la conférencière et invite tout le monde à une réception à l'Ancienne résidence du Gouverneur.

Visiteurs du pays de Galles

Une délégation de l'Assemblée nationale du pays de Galles visite l'Assemblée législative le 21 septembre 2000. Don Forestell, greffier adjoint, accueille le groupe et lui montre le système d'interprétation et d'enregistrement des travaux de la Chambre. Le groupe visite également le Bureau du hansom pour examiner son système d'enregistrement électronique.

Assemblée parlementaire de la Francophonie

L'Assemblée législative organise la 17^e assemblée annuelle de l'Assemblée régionale Amérique, qui a lieu du 28 septembre au 1^{er} octobre 2000.

Pendant la conférence, des gens du Nouveau-Brunswick sont honorés le 30 septembre 2000, lors la cérémonie de remise des décorations de l'Ordre de la Pléiade. Les personnes suivantes sont décorées de l'Ordre : le premier ministre Bernard Lord, Camille Thériault, l'hon. Bernard Valcourt, Mathieu Duguay, Claude Gervais et Eugène LeBlanc. L'ancien président de la Chambre, Danny Gay, préside la cérémonie ; Benoît Cyr, député de Restigouche-Ouest, est le maître de cérémonie.

Cérémonie de remise de la fourragère du Canada

La cérémonie provinciale de remise de la fourragère du Canada se tient à la Chambre de l'Assemblée législative le 30 octobre 2000. S.H. Marilyn Trenholme Counsell présente les fourragères du Canada et s'adresse aux guides ainsi qu'aux nombreux amis et parents qui ont pris place dans la tribune.

Livre de condoléances

À la suite du décès le 28 septembre 2000 de l'ancien premier ministre Pierre Elliott Trudeau, un livre de condoléances est placé dans la rotonde de l'Assemblée législative.

Visiteurs du pays de Galles

Jane Davidson, vice-présidente de l'Assemblée nationale du pays de Galles, et John Lloyd, greffier de l'Assemblée, visitent l'Assemblée législative le 5 octobre 2000. Ils rencontrent la greffière de l'Assemblée ainsi que le président et les vice-présidents. La délégation du Parlement gallois s'intéresse à tous les aspects de la procédure parlementaire, mettant surtout l'accent sur l'aspect bilingue du fonctionnement.

Visite vice-royale

Le 10 octobre 2000, LL. EE. la très hon. Adrienne Clarkson, gouverneure générale du Canada, et John Ralston Saul sont officiellement accueillis dans la province par le premier ministre Bernard Lord à une cérémonie qui se déroule sur les marches de l'édifice de l'Assemblée législative.

Leurs Excellences sont accueillies par S.H. Marilyn Trenholme Counsell, le premier ministre et Diane Lord ainsi que le commandant de la base, le colonel Richard Isabelle, du Centre d'instruction au combat de Gagetown. Sébastien et Jasmine Lord présentent des fleurs à Son Excellence.

Après la salve d'honneur de 21 coups de canon tirés par des troupes de l'école d'artillerie du CIC de Gagetown et le salut vice-royal joué par le corps de cornemuses du 2 RCR, Son Excellence inspecte la garde d'honneur générale.

Leurs Excellences sont présentées aux personnes suivantes : le commandant de la division J, GRC, le commissaire adjoint Tim Quigley, et Georgina Quigley ; Rhonda Isabelle ; le juge en chef Joseph Z. Daigle et Rhéa Daigle ; le président de la Chambre, Bev Harrison ; la greffière de l'Assemblée législative, Loredana Catalli Sonier ; la sergente d'armes, Phyllis LeBlanc.

Après le mot de bienvenue du premier ministre Lord, Son Excellence s'adresse à la foule nombreuse qui s'est réunie devant l'Assemblée législative.

Leurs Excellences se rendent à l'intérieur de l'édifice et rencontrent le Cabinet. À la Chambre, ils signent le livre des visiteurs de marque, et Son Excellence reçoit un cadeau créé par Shane Dutcher-Perley, du New Brunswick College of Craft and Design.

Leurs Excellences visitent également la bibliothèque de l'Assemblée législative, où le bibliothécaire parlementaire, Eric Swanick, leur montre le livre *Birds of America*, par John James Audubon.

Prix d'excellence

Les prix d'excellence sont décernés à quatre personnes du Nouveau-Brunswick au cours d'une cérémonie qui a lieu à la Chambre le 12 octobre 2000. Ces prix sont un hommage aux personnes qui ont apporté une contribution exceptionnelle aux arts. Elizabeth Harvor reçoit le Prix Alden Nowlan pour l'excellence dans les arts littéraires en anglais ; John Hooper reçoit le Prix Miller

Brittain pour l'excellence dans les arts visuels ; Susan Vida Judah reçoit le Prix Kjeld et Erica Deichmann pour l'excellence dans les métiers d'art ; Claude LeBouthillier reçoit le Prix Pascal Poirier pour l'excellence dans les arts littéraires en français.

Les personnes suivantes assistent à la cérémonie : S.H. Marilyn Trenholme Counsell ; Eric MacKenzie, qui prend la parole au nom du ministre de l'Éducation et ministre responsable de la culture et du sport ; Richard Hornsby, président du Conseil des arts du Nouveau-Brunswick ; Aline Saintonge, directrice générale du Secrétariat à la Culture et au Sport.

Une réception suit à l'Ancienne résidence du Gouverneur.

Ralliement de la Marche mondiale des femmes 2000

Des centaines de personnes du Nouveau-Brunswick se joignent le 13 octobre 2000 au premier ministre Bernard Lord et à l'hon. Margaret-Ann Blaney, ministre des Transports et ministre responsable de la condition de la femme, au ralliement de la Marche mondiale des femmes devant l'Assemblée législative. Les organisatrices locales du ralliement international au siège des Nations Unies, à New York, ont invité le public à montrer son appui à la marche, qui revendique l'élimination de la pauvreté et de la violence faite aux femmes. S.H. la lieutenant-gouverneure ainsi que des membres du Cabinet sont également présents.

Scouts Canada

La cérémonie de reconnaissance de l'année 2000 pour les Chief Scout Awards et les Queen's Venturer Awards a lieu le 4 novembre 2000, à la Chambre. L'entrée du groupe officiel à la Chambre est suivie du salut vice-royal et du *Ô Canada*. La commissaire provinciale, Helen Knowles, donne lecture de la prière. Le président provincial, Dean Mundee, demande à la commissaire provinciale d'expliquer le Chief Scout Award et d'annoncer le récipiendaire du New Brunswick Pioneer Award.

Son Honneur présente ensuite les prix. Après la charge finale et le *God Save the Queen*, le groupe officiel quitte la Chambre. Une réception a lieu au Playhouse.

Ouverture de la Chambre

S.H. Marilyn Trenholme Counsell ouvre officiellement le 14 novembre 2000 la troisième session de la 54^e législature. La cérémonie traditionnelle et symbolique est suivie.

Prix du duc d'Édimbourg

Les réalisations de jeunes du Nouveau-Brunswick sont reconnues le 18 novembre 2000, lorsqu'ils reçoivent les prix du niveau argent du Défi Jeunesse Canada. S.H. la lieutenant-gouverneure présente les prix.

Lieu historique provincial

Une cérémonie pour désigner l'Assemblée législative comme lieu historique provincial a lieu devant l'Assemblée le 29 novembre 2000. La maîtresse de cérémonie est Aline Saintonge, directrice générale du Secrétariat à la Culture et au Sport, du ministère de l'Éducation.

Après la prière d'ouverture, récitée par le père Donald Savoie, aumônier, les personnes suivantes prennent la parole : l'hon. Bev Harrison, président de l'Assemblée législative ; l'hon. Elvy Robichaud, ministre de l'Éducation et ministre responsable du Secrétariat à la Culture et au Sport ; l'hon. Dale Graham, vice-premier ministre et ministre de l'Approvisionnement et des Services ; l'hon. Bernard Lord, premier ministre du Nouveau-Brunswick ; l'hon. Marilyn Trenholme Counsell, lieutenant-gouverneure. Le très révérend Keith Joyce, aumônier, récite la prière d'inauguration. Le dévoilement de la plaque par les dignitaires est suivi d'une réception au salon des parlementaires.

Illumination de l'arbre de Noël

La cérémonie annuelle d'illumination de l'arbre de Noël a lieu à l'Assemblée législative le 1^{er} décembre 2000. Comme le veut la coutume, des agents et des gardiens du parc provincial Mactaquac servent du cidre chaud et du chocolat chaud. La Nashwaaksis Middle School Choir, dirigée par Jennifer Hunt, et la St. Paul's United Church Choir, dirigée par Verna Hayward,

assurent le divertissement de la foule nombreuse. Des guides distribuent des bougies et des bonbons.

Une prière de Noël, prononcée par le père Donald Savoie, aumônier de l'Assemblée législative, est suivie de messages du premier ministre Bernard Lord et de S.H. Marilyn Trenholme Counsell. Son Honneur dirige le compte à rebours, et l'arbre est illuminé par Sébastien et Jasmine Lord.

Le Père Noël apparaît brièvement et exhorte la foule à suivre la fanfare le long de la rue Queen, pour participer à la cérémonie d'illumination de l'arbre de Noël de la ville de Fredericton.

III. PAGES

Les pages continuent d'être recrutés parmi les étudiants et étudiantes d'université. Des annonces sont placées dans *The Brunswickan* et au centre de placement étudiant, où on peut se procurer des formules de demande.

L'Assemblée législative siège jusqu'à la mi-juin, ce qui crée un problème de maintien des effectifs. Les étudiantes et étudiants recrutés comme pages rentrent chez eux ou commencent leur emploi d'été. Les étudiantes et étudiants qui ont été interviewés et engagés pour travailler comme guides travaillent comme pages avant le début de la saison touristique. L'engagement est pris d'engager ces étudiantes et étudiants pour la session législative 2000-2001.

L'Assemblée législative aide également le programme des pages de la Chambre des communes. Les candidates et candidats sont sélectionnés par la Chambre des communes suivant des critères stricts de rendement scolaire, puis interviewés par la sergente d'armes et l'agente administrative.

IV. SÉCURITÉ

La sécurité des parlementaires et du personnel continue d'être une priorité. Pendant la session, des commissionnaires sont en service 24 heures sur 24, et la protection est assurée sur place par des agents de police en civil qui ne sont pas en service.

Programme pour les parlementaires

Le programme pour les parlementaires vise à fournir un soutien législatif et administratif aux simples députés. Des bureaux meublés sont fournis aux simples députés dans le complexe législatif à Fredericton.

Un financement est assuré pour le personnel de soutien des parlementaires dans leurs bureaux à Fredericton. Les parlementaires de chaque parti politique mettent les fonds en commun pour obtenir et se partager les services de chercheurs, de secrétaires et de réceptionnistes.

Le personnel de chaque bureau offre un soutien primaire et secondaire en recherche liée à des sujets et questions intéressant les parlementaires. Le bureau aide à s'occuper de la correspondance liée aux fonctions législatives et publiques des

parlementaires et il fournit de nombreux autres services de soutien.

Bureau des député(e)s du gouvernement

Le bureau compte un directeur général, un chef de bureau, un directeur des communications, un chercheur principal, un chercheur, deux secrétaires et une réceptionniste.

Bureau de l'opposition officielle

Le bureau comprend un directeur général, un chef de bureau, une directrice des communications, une agente des communications, un chercheur principal, un chercheur et deux secrétaires-réceptionnistes.

Bureau de la députée néo-démocrate

Le bureau compte une chef de cabinet de la chef et une adjointe à la recherche.

Publications

Bibliothèque de l'Assemblée législative

Évolution de la bibliothèque de l'Assemblée législative : 1841-1991 = The Development of the New Brunswick Legislative Library: 1841-1991, 1991.

Guide de la bibliothèque de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick = New Brunswick Legislative Library Handbook, 1999.

Les élections au Nouveau-Brunswick : 1784-1984 = Elections in New Brunswick: 1784-1984, 1984.

Liste sélective d'acquisitions = Selected Accessions. Trimestriel.

Publications gouvernementales du Nouveau-Brunswick : Catalogue annuel = New Brunswick Government Documents Annual Catalogue.

Table des matières des périodiques = Periodicals Contents. Mensuel.

Swanick, Eric L., *Guide en histoire du Nouveau-Brunswick : une liste de contrôle des publications secondaires : deuxième supplément = New Brunswick History: A Checklist of Secondary Sources: Second Supplement*, 1984.

Bureau du greffier

Attribution des sièges = Seating Arrangement (troisième session, 54^e législature).

Cérémonies d'ouverture : Troisième session de la 54^e législature du Nouveau-Brunswick : le mardi 14 novembre 2000 = Opening Ceremonies: Third Session: Fifty-Fourth Legislature: Province of New Brunswick: Tuesday, November 14, 2000.

Étapes de l'adoption d'un projet de loi au Nouveau-Brunswick = How a Bill Becomes Law in New Brunswick.

Feuilleton et Avis = Order and Notice Paper, 65 numéros du 30 novembre 1999 au 16 juin 2000 ; 22 numéros du 14 novembre au 20 décembre 2000.

Guide d'orientation 1999 = Orientation Manual 1999.

Guide du personnel : Assemblée législative du Nouveau-Brunswick : 1998 = Employee Handbook: Legislative Assembly of New Brunswick: 1998.

Journal de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick = Journals: Legislative Assembly: Province of New Brunswick, première session, 1999,

1 fascicule non révisé ; deuxième session, 1999-2000, 65 fascicules non révisés ; troisième session, 2000-2001, 22 fascicules non révisés.

Projets de loi déposés pendant la deuxième session de la 54^e législature — état des travaux = Status of Legislation Introduced during the Second Session of the Fifty-fourth Legislative Assembly.

Projets de loi déposés pendant la troisième session de la 54^e législature — état des travaux = Status of Legislation Introduced during the Third Session of the Fifty-fourth Legislative Assembly.

Hansard

Journal des débats (hansard) = Journal of Debates (Hansard). 1995, quatrième session de la 52^e législature, volumes 6 et 7. 1995-1996, première session de la 53^e législature, volumes 1 à 8. 1998-1999, quatrième session de la 53^e législature, fascicules 15 à 40. 1999, première session de la 54^e législature, 1 fascicule. 1999-2000, deuxième session de la 54^e législature, fascicules 1 à 10.

Internet

Page d'accueil de l'Assemblée législative
<http://www.gnb.ca/legis/index-f>

Président de l'Assemblée
<http://www.gnb.ca/legis/mla/28f>

Conseil exécutif
<http://www.gnb.ca/legis/bios/cabinetf>

Biographies des parlementaires
<http://www.gnb.ca/legis/mla/01bind-f>

Travaux de l'Assemblée législative
Discours du trône
Réponse de l'opposition
Discours de clôture du premier ministre
Texte des projets de loi à l'étape de la première lecture

Journal de l'Assemblée législative
État des projets de loi
Feuilleton et Avis

<http://www.gnb.ca/legis/busi/54/54busi-f>

Adresses des bureaux de circonscription et adresses parlementaires
<http://www.gnb.ca/legis/mla/tmla99.htm>

Comités permanents et comités spéciaux
<http://www.gnb.ca/legis/comite/54/comite-f>

Tradition législative
<http://www.gnb.ca/legis/f-leg.htm>

Processus législatif (*Étapes de l'adoption d'un projet de loi*)
<http://www.gnb.ca/legis/billhtmlf>

Règlement de l'Assemblée législative
<http://www.gnb.ca/legis/regles/srulesf>

Site officiel de la lieutenante-gouverneure
<http://www.gnb.ca/lg/index>

Site officiel du bureau du commissaire aux conflits d'intérêts
<http://www.gnb.ca/legis/conflict/bureau.htm>

Archives
<http://www.gnb.ca/legis/busi/busi-f>

Traduction des débats

Comeau, Georges. *Recueil de définitions législatives = Listing of Definitions in Legislation*, 1993- (sur disquette seulement).

LeBlanc, Valmond. *Guide de rédaction pour la traduction parlementaire*, 2000 (sur disquette seulement).

LeBlanc, Valmond. *Répertoire des organismes néo-brunswickois et nationaux = Directory of New Brunswick and National Organizations*, 1990- (sur disquette seulement).

Sauvageau, Alain. *Formules pour la traduction parlementaire = Parliamentary Translation Forms*, 1995- (sur disquette seulement).

Homages

John B.M. Baxter

Le 28 mars 2000, le premier ministre Bernard Lord rend un hommage posthume à un ancien ministre qui a eu une longue carrière parlementaire et qui a joué un rôle primordial dans des chapitres importants de l'histoire politique récente de la province.

John Babington Macaulay Baxter, qui a représenté avec compétence la population du comté de Kings pendant 25 ans sans interruption, est décédé plus tôt ce mois-ci à l'âge de 75 ans.

Le défunt a commencé son illustre carrière en 1962 ; pendant les huit années suivantes, il a été critique financier et critique de la justice jusqu'à ce que les Conservateurs forment le gouvernement en 1970, date où le premier ministre Richard Hatfield l'a nommé ministre de la Justice. [Traduction.]

Pendant les quatre années suivantes, en tant que ministre de la Justice, il a lutté pour des causes comme l'aide juridique, l'indemnisation des victimes d'actes criminels, le tribunal de la famille et la protection des femmes et des enfants abandonnés.

M. Baxter vient d'une famille dévouée au service du public ; son père, John Baxter, a été premier ministre progressiste-conservateur de la province de 1925 à 1931. [Traduction.]

John Stewart Brooks

Le premier ministre rend un hommage posthume à John Stewart Brooks, un ex-député provincial qui a été en fonction pendant de nombreuses années, qui a siégé au Cabinet de deux premiers ministres progressistes-conservateurs et qui est mort le 13 septembre 2000.

John Stewart Brooks a été élu pour la première fois à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick en 1952, comme député de Victoria-Tobique. Il a été réélu aux élections générales de 1956, de 1960, de 1963, de 1967, de 1970 et de 1974. Il a été ministre des Affaires municipales et ministre des Travaux publics à la fin des années 50. [Traduction.]

M. Brooks a été ministre des Travaux publics et ministre de la Voirie du 12 novembre 1970 au 18 juillet 1972. À cette date, il a été nommé ministre

de l'Agriculture et de l'Aménagement rural. Il a exercé ces fonctions jusqu'à sa nomination, en 1973, comme président du conseil de la Commission d'énergie électrique du Nouveau-Brunswick. Il a été nommé président du Conseil du Trésor le 3 décembre 1974.

C. Weldon Lawrence

C. Weldon Lawrence est né le 15 avril 1926 à Dufries, au Nouveau-Brunswick. Il a servi dans le corps d'infanterie canadienne et a été conseiller de comté pour la paroisse de Dufries, de 1950 à 1954. M. S. Graham, député de Kent, fait la déclaration suivante à la Chambre, le 8 février 2000 :

J'aimerais présenter mes sincères condoléances à la famille de Weldon Lawrence, ancien député de York. M. Lawrence est mort en janvier, à l'âge de 72 ans. [Traduction.]

M. Lawrence a été élu pour la première fois à l'Assemblée législative en 1952, sous le mandat de Hugh John Flemming, le premier ministre de l'époque. Il a été réélu aux élections de 1956, de 1960 et de 1963 et est demeuré député de York jusqu'en 1967. [Traduction.]

Reginald Mabey

Jody Carr, député d'Oronocto, fait la déclaration suivante à la Chambre, le 31 mars 2000 :

C'est avec tristesse que j'informe la Chambre du décès d'un ancien député. Reginald W. Mabey était un député conservateur de l'Assemblée législative pour la circonscription du comté de Sunbury, de 1970 à 1974. Il est né à Saint John et a vécu pendant un certain temps à Oronocto, ayant servi notre pays dans les Forces armées canadiennes de 1954 à 1971. [Traduction.]

Wilfred Senechal

Wilfred Senechal est mort le 11 février 2000 à l'Hôpital régional de Campbellton.

Né à Campbellton le 7 août 1918, il a servi dans l'armée canadienne de 1939 à 1945 et faisait partie du régiment de Carleton York lors du raid de Dieppe.

Il a été élu député libéral du comté de Restigouche en 1967 et a occupé le poste de vice-président. Il s'est porté candidat dans la circonscription de Campbellton lors des élections provinciales de 1970 et de 1978, mais sans succès.